



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

1.1 Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013*
Produit des activités ordinaires	9	2 791	2 754
Autres produits opérationnels courants	10	7	12
Production immobilisée et stockée		79	66
Achats consommés	11	(102)	(133)
Charges de personnel	12	(738)	(724)
Autres charges opérationnelles courantes	13	(931)	(903)
Dotations et dépréciations nettes de reprises	14	(442)	(438)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	17	73	43
Autres produits et charges opérationnels	15	(7)	(24)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**		730	653
Produits financiers		40	65
Charges financières		(155)	(206)
Résultat financier	16	(115)	(141)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	17	(2)	(2)
Résultat avant impôt		613	510
Impôts sur les résultats	18	(210)	(208)
Résultat net des activités poursuivies		403	302
Résultat de la période		403	302
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1	-
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		402	302
Résultats par action attribuables aux propriétaires de la société mère :			
Résultat de base par action (en euros)	19	4,07	3,05
Résultat dilué par action (en euros)	19	4,07	3,05
Résultats des activités poursuivies par action attribuables aux propriétaires de la société mère :			
Résultat de base par action (en euros)	19	4,07	3,05
Résultat dilué par action (en euros)	19	4,07	3,05

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013*
Résultat de la période	403	302
Ecart de conversion	11	(8)
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs	1	-
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	(40)	7
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	(15)	16
Éléments recyclables en résultat :	(43)	15
Résultat global total pour la période	360	317
Résultat global total pour la période attribuable :		
aux participations ne donnant pas le contrôle	1	-
aux propriétaires de la société mère	359	317

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

État consolidé de la situation financière

Actifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013*
Immobilisations incorporelles	20	82	88
Immobilisations corporelles	21	5 928	5 987
Immeubles de placement	22	443	441
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17	1 180	1 158
Autres actifs financiers non courants	23	146	139
Actifs d'impôt différé	18	1	1
Actifs non courants		7 780	7 814
Stocks		14	17
Clients et comptes rattachés	24	525	555
Autres créances et charges constatées d'avance	25	87	106
Autres actifs financiers courants	23	99	90
Actifs d'impôt exigible	18	-	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	1 266	1 056
Actifs courants		1 991	1 825
Actifs détenus en vue de la vente	3	21	-
Total des actifs		9 792	9 639

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013*
Capital	27	297	297
Primes liées au capital	27	543	543
Résultats non distribués	27	3 239	3 034
Autres éléments de capitaux propres	27	(100)	(72)
Capitaux propres - part du Groupe		3 979	3 802
Participations ne donnant pas le contrôle	27	1	-
Total des capitaux propres		3 980	3 802
Emprunts et dettes financières à long terme	29	4 079	3 649
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	12	452	381
Autres provisions non courantes	28	62	72
Passif d'impôt différé	18	200	216
Autres passifs non courants	31	50	69
Passifs non courants		4 843	4 387
Fournisseurs et comptes rattachés	32	322	364
Autres dettes et produits constatés d'avance	33	457	476
Emprunts et dettes financières à court terme	29	116	528
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	12	20	13
Autres provisions courantes	28	28	46
Passif d'impôt exigible	18	26	23
Passifs courants		969	1 450
Total des capitaux propres et passifs		9 792	9 639

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013*
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**		730	653
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	34	350	418
Produits financiers nets hors coût de l'endettement		6	(1)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		1 086	1 070
Variation du besoin en fonds de roulement	34	25	(94)
Impôts sur le résultat payés		(198)	(162)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		913	814
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)		(24)	-
Investissements corporels et incorporels	34	(407)	(444)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(38)	(76)
Acquisitions de participations non intégrées		(5)	-
Variation des autres actifs financiers		(7)	1
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		-	4
Dividendes reçus	34	45	35
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(436)	(480)
Subventions reçues au cours de la période		-	1
Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres		-	(3)
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres		-	2
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	27	(183)	(205)
Encaissements provenant des emprunts à long terme		496	594
Remboursement des emprunts à long terme		(462)	(344)
Intérêts payés		(172)	(182)
Produits financiers encaissés		53	60
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(268)	(77)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		209	257
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		1 053	796
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	34	1 262	1 053

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres			Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
					Ecart de conversion	Ecart actuariels	Réserve de juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Situation au 01/01/2013 (publié)	297	543	(2)	2 898	(2)		(2)	3 732	-	3 732
Impact OCI IAS 19 révisée				26			(46)	(20)		(20)
Correction des évaluations IAS 19							(21)	(21)		(21)
Situation au 01/01/2013 (retraité)*	297	543	(2)	2 924	(2)	(67)	(2)	3 691	-	3 691
Résultat de la période				302				302	-	302
Autres éléments de capitaux propres				16	(8)	7	-	15	-	15
Résultat global - 2013	-	-	-	318	(8)	7	-	317	-	317
Mouvements sur actions propres			2	-				2		2
Dividendes				(205)				(205)		(205)
Autres variations				(3)				(3)		(3)
Situation au 31/12/2013	297	543	-	3 034	(10)	(60)	(2)	3 802	-	3 802

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres			Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
					Ecart de conversion	Ecart actuariels	Réserve de juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Situation au 01/01/2014	297	543	-	3 034	(10)	(60)	(2)	3 802	-	3 802
Résultat de la période				402				402	1	403
Autres éléments de capitaux propres				(15)	11	(40)	1	(43)		(43)
Résultat global - 2014	-	-	-	387	11	(40)	1	359	1	360
Dividendes				(183)				(183)		(183)
Autres variations				1				1		1
Situation au 31/12/2014	297	543	-	3 239	1	(100)	(1)	3 979	1	3 980

Commentaires en note 27

Annexe aux comptes consolidés

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

NOTE 1	Déclaration de conformité	7	NOTE 21	Immobilisations corporelles.....	51
NOTE 2	Remarques liminaires	8	NOTE 22	Immeubles de placement	52
NOTE 3	Comparabilité des exercices	8	NOTE 23	Autres actifs financiers	53
NOTE 4	Règles et méthodes comptables	11	NOTE 24	Clients et comptes rattachés.....	54
NOTE 5	Gestion du risque financier.....	21	NOTE 25	Autres créances et charges constatées d'avance ..	54
NOTE 6	Gestion du capital	23	NOTE 26	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	54
NOTE 7	Soldes intermédiaires de gestion.....	24	NOTE 27	Capitaux propres.....	55
NOTE 8	Information sectorielle	25	NOTE 28	Autres provisions.....	56
NOTE 9	Produit des activités ordinaires	30	NOTE 29	Dettes financières.....	56
NOTE 10	Autres produits opérationnels courants.....	32	NOTE 30	Instruments financiers	58
NOTE 11	Achats consommés.....	32	NOTE 31	Autres passifs non courants	64
NOTE 12	Coût des avantages du personnel	32	NOTE 32	Fournisseurs et comptes rattachés	64
NOTE 13	Autres charges opérationnelles courantes.....	39	NOTE 33	Autres dettes et produits constatés d'avance	65
NOTE 14	Amortissements, dépréciations et provisions	40	NOTE 34	Flux de trésorerie	65
NOTE 15	Autres produits et charges opérationnels	40	NOTE 35	Informations relatives aux parties liées.....	67
NOTE 16	Résultat financier.....	41	NOTE 36	Engagements hors bilan.....	68
NOTE 17	Entreprises mises en équivalence	43	NOTE 37	Honoraires des Commissaires aux comptes	68
NOTE 18	Impôts	47	NOTE 38	Liste des sociétés du périmètre de consolidation...	69
NOTE 19	Résultat par action	49	NOTE 39	Événements postérieurs à la clôture.....	71
NOTE 20	Immobilisations incorporelles	50			

NOTE 1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2014 ont été établis en conformité avec les normes « IFRS » (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et non encore approuvées par l'Union européenne est sans incidence sur les comptes du groupe Aéroports de Paris.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 2 Remarques liminaires

Les comptes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 18 mai 2015.

Aéroports de Paris (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

Nom de la société mère : Aéroports de Paris

Siège social : 291, boulevard Raspail – 75014 Paris

Forme juridique : Société anonyme au capital de 296 881 806 euros

SIREN : 552 016 628 RCS Paris

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2014, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date.

Aéroports de Paris détient et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Sur ces plates-formes, il met à la disposition des passagers, des compagnies aériennes et des opérateurs de fret et de courrier des installations et leur offre une gamme de services adaptée à leurs besoins.

NOTE 3 Comparabilité des exercices

3.1 Événements significatifs

Plan de départs volontaires

Aéroports de Paris avait lancé en mars 2014 un plan de départs volontaires portant sur un maximum de 370 postes. Au 31 décembre 2014, environ 300 départs étaient prévus dont 250 départs étaient déjà effectifs.

Actifs disponibles à la vente

Le Groupe s'est engagé à céder son siège social situé à Paris, le nouveau étant en cours de construction à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Au 31 décembre 2014, la valeur nette comptable du siège est reclassée en actif destiné à être cédé (voir note 21), la cession étant dorénavant hautement probable.

Le Groupe a également décidé de céder la totalité des titres Alyzia qu'il détient (20 %). Cette cession est hautement probable et devrait être réalisée courant 2015. Ces titres ont donc été reclassés en actifs destinés à être cédés pour 1 million d'euros.

Pro-forma 2013

A. EVOLUTION DE L'INFORMATION SECTORIELLE

Afin de refléter les changements d'organisation, le Groupe a modifié le nom et la composition du secteur "Participations Aéroportuaires".

Ainsi, "Participations Aéroportuaires" devient "International et développements aéroportuaires" et comprend également les entités :

- TAV Construction (mis en équivalence opérationnelle),
- ADP Ingénierie (intégré globalement).

Ces entités étaient présentées auparavant en "Autres activités" et sont désormais pilotées ensemble avec les autres entités du segment "International et développements aéroportuaires" dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe (leader de la conception, construction et exploitation aéroportuaire).

L'impact de ce changement est présenté en note 8

B. CORRECTION DES EVALUATIONS DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe a entrepris de réaliser un chantier approfondi de ses différents engagements vis-à-vis de ses salariés. Cet examen aboutit à effectuer des corrections sur les évaluations des engagements sociaux, en particulier sur le régime PARDA et sur deux régimes de retraite supplémentaire.

Les impacts de ces corrections sont détaillés en note 12.3.

3.2 Financement

3.2.1 Émission d'emprunt obligataire

En octobre 2014, Aéroports de Paris a émis un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à 1.5 % et a une date de remboursement fixée au 7 avril 2025 (note 29). Le produit net de l'émission des obligations est destiné au financement des besoins d'investissements.

3.2.2 Remboursements d'emprunts

En janvier 2014, Aéroports de Paris a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 411 millions d'euros, arrivé à échéance.

3.3 Changements de méthodes comptables

Les états financiers du Groupe sont établis en conformité avec les normes "IFRS" (International Financial Reporting Standards) et les interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes comptables internationales appliquées dans les comptes annuels au 31 décembre 2014 sont celles d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à cette date et sont comparables à celles appliquées au 31 décembre 2013 à l'exception de celles relatives aux nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables obligatoirement en 2014 et qui n'ont pas été appliquées par anticipation antérieurement.

Les normes et amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 et non appliqués par anticipation sont les suivantes :

- IFRS 10 Etats financiers consolidés, IFRS 11 Partenariats, IFRS 12 Informations à fournir sur les participations des autres entités, IAS 27 révisée Etats financiers individuels, IAS 28 révisée Participations dans des entreprises associées et des joint-ventures, ainsi que les amendements consécutifs ;
- Amendements à IAS 32 – Compensation d'actifs et de passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

L'application en 2014 des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée ainsi que des autres textes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

L'interprétation IFRIC 21 – Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché particulier (publiée en mai 2013) a été adoptée par l'Union Européenne en juin 2014 et sera appliquée en 2015, date de son application obligatoire. Cette interprétation précise que la comptabilisation de ces taxes et charges est réalisée à la date de l'évènement générant l'obligation (et non pas en fonction des bases de calcul desdites taxes). Son application ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes annuels, mais devrait avoir un impact significatif sur les comptes semestriels.

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants qui n'ont pas été approuvés par l'Union Européenne et qui ne sont donc pas d'application obligatoire :

- IFRS 15 – Revenus provenant de contrats avec des clients (publié en mai 2014). Cette norme remplacera les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de construction. Cette norme sera d'application obligatoire pour les exercices 2017 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- IFRS 9 – Instruments financiers (publiée en juillet 2014). Ce texte porte sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Cette norme remplacera la norme IAS 39, Instruments financiers ; et sera d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires (publiée en janvier 2014) ;
- Amendements IAS 19 – Régimes à prestations définies, cotisations versées par les membres du personnel (publiés en novembre 2013) ;
- Amendements IFRS 11 – Comptabilisation d'intérêts dans une activité conjointe (publiés en mai 2014) ;
- Amendements IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (publiés en mai 2014) ;
- Amendements IAS 16 et IAS 41 – Agriculture : Actifs biologiques producteurs (publiés en juin 2014) ;

- Amendements IAS 27 – Méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels (publiés en août 2014) ;
- Amendements IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une joint-venture (publiés en septembre 2014) ;
- Amendements Améliorations des IFRS 2010-2012 et 2011-2013 (publiés en décembre 2013) et 2012-2014 (publiés en septembre 2014) ;
- Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Entités d'investissement, application de l'exception à la consolidation (publiés en décembre 2014) ;
- Amendements IAS 1 – initiative concernant les informations à fournir (publiés en décembre 2014).

Le Groupe examine les normes IFRS 15 et IFRS 9 afin de déterminer leurs impacts sur les états financiers consolidés et les conséquences pratiques. S'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

3.4 Évolution du périmètre de consolidation

3.4.1 Modifications en 2014

Les mouvements de périmètre de l'exercice sont les suivants :

- la société CDG Express Etudes est entrée fin mai 2014 dans le périmètre de consolidation d'Aéroports de Paris qui détient un pourcentage d'intérêts de 33,33 % ;

Cette entité est une société contrôlée conjointement par l'Etat français, Réseau Ferré de France et Aéroports de Paris. Elle a pour objet de réaliser ou faire réaliser toutes les études nécessaires en vue de la réalisation du projet CDG Express.

Ce projet consiste en la réalisation d'une liaison ferroviaire express directe entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, spécifiquement adaptée aux besoins des passagers aériens. Il constitue pour Aéroports de Paris un facteur clé dans la stratégie de croissance du Groupe et pour l'Etat un enjeu déterminant pour la compétitivité économique et touristique de Paris, de sa région, et au-delà de la France.

- prise de participation par Hub Safe (ex. Alyzia Sûreté) à hauteur de 100 % dans les sociétés Hub Safe Régions et Hub Safe Training en août 2014 ;
- prise de participation par ADP Ingénierie à hauteur de 100 % dans la société ADPI Architects and Engineers Design Co ;
- liquidation d'ADPI Russia, société détenue à 100 % par ADPI jusqu'en novembre 2014 ;
- déconsolidation de Bolloré Télécom suite à une dilution, l'augmentation de capital de Bolloré Télécom n'ayant pas été suivie par la filiale Hub One ;
- prise de participation par Société de Distribution Aéroportuaire à hauteur de 100 % dans la société SDA Zagreb, filiale à 50 % d'Aéroports de Paris ;
- prise de participation de TAV Airports à hauteur de 40 % dans la société croate AMS – Airport Management Services d.o.o (OSC) détenue depuis 2013 par Aéroports de Paris

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Management portant son pourcentage d'intérêt dorénavant à 75,16 % ;

- en novembre 2014, Aéroports de Paris SA a exercé son option d'achat de titres Roissy Continental Square détenus par General Electric pour un montant de 23 millions d'euros. Le pourcentage d'intérêt détenu par Aéroports de Paris SA n'a cependant pas changé dans la mesure où il a été anticipé dès 2009 lors de la conclusion d'un put et call croisé.

3.4.2 Rappel des mouvements de périmètre 2013

L'exercice 2013 avait enregistré les mouvements de périmètre significatifs suivants :

- prise de participation dans la société panaméenne : Consorcio PM Terminal Sur Tocumen SA à hauteur de 36 % par ADP Ingénierie ;
- prise de participation par Aéroports de Paris Management à hauteur de 100 % dans la société croate AMS – Airport Management Services d.o.o (OSC). Cette société est consolidée par intégration globale ;
- prise de participation par Aéroports de Paris Management à hauteur de 20,77 % et par TAV Airports à hauteur de 15 % – soit un pourcentage d'intérêts pour Aéroports de Paris de 26,47 % – dans le groupe ZAIC-A Limited. Ce dernier détenant à 100 % deux entités qui exploitent les concessions de l'aéroport de Zagreb : MZLZ – Upravitelj Zrane Luke Zagreb

d.o.o (OPCO) et Medunarodna Zra na Luka Zagreb d.d. (MZLZ).

3.5 Evolution de l'information sectorielle

Afin de refléter les changements d'organisation interne, le Groupe a modifié le nom et la composition du secteur "Participations Aéroportuaires" maintenant dénommé :

- International et développements aéroportuaires : ce secteur rassemble les filiales qui opèrent des activités aéroportuaires (conception, construction et exploitation) et qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il intègre les entités du sous-groupe ADP Ingénierie (intégrée globalement) et TAV Construction (mise en équivalence) précédemment présenté dans le segment "Autres activités" (voir ci-après note 8.2) ;
- Autres activités : il s'agit essentiellement des activités d'Hub Safe ex. Alyzia sûreté (Sûreté aéroportuaire) et de Hub One (Telecom et Mobility).

Les secteurs opérationnels résultent du reporting interne soumis à la revue du Président-directeur général d'Aéroports de Paris, en tant que principal directeur opérationnel d'Aéroports de Paris (voir note 4.21).

NOTE 4 Règles et méthodes comptables

4.1 Base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Les estimations effectuées concernent essentiellement les normes IAS 19 (note 3 et note 13), IAS 36 (note 4.7), IAS 37 (note 4.17) et la juste valeur des immeubles de placement présentée en annexe (note 4.6 et note 22).

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

4.2 Principes de consolidation

4.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les actifs et passifs de la société Aéroports de Paris ainsi que ceux de ses filiales :

- les filiales contrôlées de manière exclusive par le Groupe, notamment celles dont la société mère détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote, sont incluses dans les états financiers consolidés en additionnant, ligne à ligne, les actifs, passifs, produits et charges. La part attribuable aux intérêts minoritaires est présentée séparément au compte de résultat et au sein des capitaux propres du bilan. Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse ;
- lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuel résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en

équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

Les participations dans des entreprises contrôlées conjointement et celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note 4.8). Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- initialement au coût d'acquisition (y compris les frais de transaction) ;
- puis est augmentée ou diminuée de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée dans le résultat du Groupe sur une ligne spécifique soit au sein du résultat opérationnel soit après le résultat opérationnel selon la nature de la participation (voir note 17.1). La quote-part du Groupe dans les variations de réserve est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou en diminution des capitaux propres, si la variation de réserves est liée à une transaction de rachat par l'entité associée d'intérêts minoritaires de sa filiale. Les distributions de dividendes des entreprises mises en équivalence viennent réduire la valeur de la participation.

En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à sa valeur comptable. L'écart d'acquisition lié à une société mise en équivalence est inclus dans le coût d'acquisition de la participation et n'est donc pas testé pour dépréciation de manière séparée.

Tous les comptes réciproques et transactions entre les sociétés intégrées globalement sont entièrement éliminés. S'agissant des résultats internes réalisés avec des entreprises associées et coentreprises, ils sont éliminés à hauteur de la part d'intérêt du Groupe dans ces entreprises (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc.).

4.2.2 Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- au compte de résultat en autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est offert transaction par transaction.

En cas d'option de vente (put) détenus par les minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes. La dette liée au put est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées :

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

- en capitaux propres part du Groupe pour le changement estimé du prix d'exercice du put ;
- en charges financières à hauteur de l'effet de désactualisation.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

4.3 Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.3.1 Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation n'est située dans une économie hyper inflationniste.

4.3.2 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;

- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;

- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

4.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les écarts d'acquisition correspondant aux écarts positifs dégagés lors de regroupements d'entreprises conformément aux principes exposés au § 4.2.2 ci-dessus, diminués du cumul des pertes de valeur ;
- les logiciels informatiques évalués à leur coût d'acquisition ou de production et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation allant de 1 à 7 ans selon les cas ;
- des droits d'usage sont amortis au cas par cas selon leur durée d'utilité.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend essentiellement de la main-d'œuvre directe.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation estimée :

Aménagements de terrains	20 ans
Aérogares	50 ans
Autres bâtiments	40 à 50 ans
Aménagements des aérogares et autres bâtiments	10 à 20 ans
Sécurité	10 à 20 ans
Equipements des aérogares:	
Manutention des bagages	20 ans
Passerelles télescopiques	20 ans
Escaliers, ascenseurs et escalators	25 ans
Tunnels et ponts	45 ans
Pistes d'atterrissage	10 et 50 ans
Voies routières et signalisation	10 à 50 ans
Installations techniques	5 à 50 ans
Aires de stationnement	50 ans
Installations ferroviaires	10 à 50 ans
Véhicules	5 ans
Mobilier de bureau	7 ans
Matériel informatique	5 à 7 ans
Matériel de transport	7 à 10 ans

Pour la détermination des dotations aux amortissements, les immobilisations corporelles sont regroupées par composants ayant des durées et des modes d'amortissement identiques.

Les terrains ne donnent pas lieu à amortissement.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les immeubles de placement portés sur une ligne spécifique du bilan (cf. § 4.6 ci-après).

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de décomptabilisation de l'actif.

4.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur de ces immeubles, dont le montant est indiqué en note 22.2 de la présente Annexe, est basée sur une approche mixte reposant sur des expertises, pour 97 % des bâtiments et sur l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie générés par les actifs pour les 3 % des bâtiments résiduels.

Ainsi, les bâtiments ne relevant pas d'expertise ont été évalués ainsi :

- pour les terrains d'emprise des bâtiments, la valeur correspond à une valeur de cession, à savoir la valeur de marché théorique déduction faite des coûts de démolition ;
- pour les bâtiments, la valeur sur la durée de vie résiduelle, à l'aide d'une méthode des flux de trésorerie actualisés, par différence entre la valeur à perpétuité et la valeur à échéance.

De la même manière, les terrains loués ont été valorisés sur la base d'une approche mixte reposant sur des expertises pour 82 % des terrains et sur une méthode de capitalisation à l'infini des loyers, considérant que la durée de la location est indéfinie et que le flux de trésorerie peut être actualisé à perpétuité, pour 18 % des terrains résiduels.

La valorisation des réserves foncières et les terrains à convertir résultent du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible, auquel on applique une décote correspondant au coût de la non-cessibilité du terrain et au coût de portage.

Enfin, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de sociétés comparables et ayant une activité immobilière parfaitement diversifiée.

4.7 Dépréciations d'actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks, les actifs d'impôt différé et les immeubles de placements, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif ou une entité génératrice de trésorerie ait subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, un test de dépréciation est réalisé à chaque date de clôture. Pour les autres immobilisations corporelles et incorporelles, un test est réalisé en cas de survenance d'un indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

4.7.1 Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

4.7.2 Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8 Participations dans des entreprises contrôlées conjointement en vertu d'un accord contractuel

Conformément au principe exposé au § 4.2.1, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est classée sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel.

Les résultats des participations présentés au sein des résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles le sont pour les raisons suivantes :

- l'activité est rattachable aux segments opérationnels ;
- des projets de coopération industrielle et/ou commerciale ont été mis en place ;
- le groupe Aéroports de Paris participe à la prise de décisions opérationnelles au sein de ces sociétés ;
- l'activité et la performance de ces entreprises font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.

Cette présentation est cohérente avec celle d'autres opérateurs en Europe et reflète l'implication du Groupe dans la conduite de ces entreprises dont l'activité et la performance font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.

4.9 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale, le Groupe détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39 :

- actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance.

Aéroports de Paris n'a pas de placements détenus jusqu'à leur échéance.

4.9.1 Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

Il s'agit pour le Groupe :

- de la trésorerie et équivalents de trésorerie qui comprennent les disponibilités, les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de six mois au plus au moment de leur date d'acquisition. Les placements de plus de trois mois, de même que les comptes

bancaires bloqués ou nantis sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan ;

- des instruments financiers dérivés non qualifiés comptablement de couverture pour lesquels les justes valeurs sont positives.

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

4.9.2 Prêts et créances

Il s'agit notamment des créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel, des dépôts et cautionnements et des créances clients.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4.9.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe des titres de participations non consolidés. A chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une technique d'évaluation reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

4.10 Titres d'auto – contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, y compris les coûts directs attribuables, nets d'impôts. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

4.11 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux

emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

4.12 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps et cross currency swaps) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires ou de prêts bancaires.

Ces swaps de taux d'intérêts sont initialement et ultérieurement évalués au bilan à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soule correspondant à leur juste valeur.

4.13 Juste valeur des instruments financiers

4.13.1 Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) et le risque de crédit propre d'Aéroports de Paris (*Debit Valuation Adjustment – DVA*). Pour les instruments dérivés, le Groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché – utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties – et des données statistiques historiques.

4.13.2 Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les cours sont communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau

s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont fournies par Bloomberg ;

- niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté en note 30.2.

4.14 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles taxables liées à la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- les différences temporelles taxables ou déductibles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ainsi que les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, associées ou co-entreprises s'il n'est pas probable que les différences s'inverseront dans un avenir prévisible ou qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel elles pourront s'imputer.

Toutefois, les retraitements liés aux contrats de location financement donnent lieu à la constatation d'un impôt différé, bien qu'ils n'affectent ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice fiscal lors de leur comptabilisation initiale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôts pourront être imputés.

Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le groupe fiscalement intégré comprend la société mère Aéroports de Paris et treize filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % : Hub Safe (Ex. Alyzia Sûreté), Ville Aéroportuaire Immobilier SAS (VAI), ADP Investissement, Hub One, Hub One Mobility, ADP Ingénierie, Aéroports de Paris Management, Cœur d'Orly Commerces Investissements SAS, Cœur d'Orly Investissements SAS, ADPM1, ADPM2, ADPM3 et ADPM4 (Ex. Alyzia Sûreté France). Ce groupe constitue, pour l'application des principes ci-dessus, une entité fiscale unique.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

Par ailleurs, le Groupe comptabilise la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle.

4.15 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent en Autres passifs non courants.

Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée de l'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des Autres produits opérationnels courants.

4.16 Avantages du personnel

Le groupe Aéroports de Paris offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés en note 12.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel ».

4.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

4.16.2 Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le Groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies.

Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du Groupe.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes et répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;
- intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ; depuis 2013, le Groupe a choisi de présenter ces éléments au sein du résultat financier et non plus en opérationnel ;
- réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global (OCI).

En cas de modification ou de réduction de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

4.16.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (OCI).

4.16.4 Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- date à laquelle le Groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels.

Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées en note 12.

4.17 Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe Aéroports de Paris a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

4.18 Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques, et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

4.18.1 Les contrats de location dans les états financiers du Groupe en tant que preneur

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles (cf. note 4.5) ou en immeubles de placement (cf. note 4.6) et sont amortis sur la plus courte des durées entre leur durée d'utilité et la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

4.18.2 Les contrats de location dans les états financiers du Groupe en tant que bailleur

En application de la norme IAS 17, un actif mis à disposition d'un tiers aux termes d'une location financement (par opposition à une location simple) n'est pas enregistré à l'actif du bilan comme une immobilisation, mais comme une créance dont le montant est égal à la valeur actualisée des flux futurs générés par cet actif.

Un actif satisfait à la qualification de location financement lorsque le contrat transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif au preneur. Les critères suivants doivent être analysés :

- actifs spécifiques à un client sauf à leur apporter des modifications majeures ;
- durée de la convention représentant une partie significative de la durée de vie de l'actif ;
- valeur actualisée des paiements au commencement du contrat s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur d'origine de l'actif loué (assimilé à la valeur brute comptable) ;
- obligation implicite pour le preneur de relouer le bien à la fin de la convention.

Les autres contrats de location dans lesquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif demeurent classés en tant que contrats de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus de location.

4.19 Comptabilisation des produits

4.19.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

4.19.2 Redevances aéronautiques

Les redevances aéronautiques regroupent les redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, la redevance passager et la redevance pour usage des installations fixes de distribution de carburants d'aviation.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées par des contrats pluriannuels d'une durée maximale de cinq ans conclus avec l'état ou, en l'absence de contrat pluriannuel, sur une base annuelle dans des conditions fixées par décret. Dans le cadre du processus de consultation qui précède la fixation des évolutions des redevances, les compagnies aériennes sont amenées à faire part de leurs commentaires et avis sur ces évolutions.

Dans le cadre des contrats pluriannuels conclus avec l'état, les paramètres d'évolution des redevances payées par les compagnies aériennes peuvent inclure non seulement les recettes des activités aéronautiques, mais aussi les recettes d'autres activités.

4.19.3 Revenus locatifs

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en résultat sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location.

4.19.4 Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Aéroports de Paris perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

4.19.5 Produits financiers liés à l'activité

Les produits d'intérêts constatés en tant que bailleur au titre des contrats de location financement sont comptabilisés en Produit des activités ordinaires, afin de donner une image fidèle de la performance financière notamment du segment Immobilier auquel ces produits sont affectés.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit dans le cas des titres cotés à la date de détachement.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les produits provenant des intérêts reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.21 Secteurs opérationnels

Le groupe Aéroports de Paris a défini son information sectorielle sur la base d'une information par secteur opérationnel tel qu'identifié par le Président-directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquies des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance.

Les secteurs opérationnels identifiés du groupe Aéroports de Paris sont les suivants :

- **Activités aéronautiques :** ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par le Groupe concourant au service public aéroportuaire de traitement des avions sur les aéroports ou des flux des passagers aériens et

de leurs accompagnants dans les installations du Groupe. Les services aéroportuaires sont rémunérés en particulier par les redevances principales (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances accessoires (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, de fourniture d'électricité aux aéronefs...) ainsi que par les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire pour ce qui concerne en particulier les activités de sûreté, de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;

- **Commerces et services :** ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier dans les domaines des activités commerciales dans les aéroports (boutiques, bars et restaurants, banques et change...), des locations immobilières en aéroports, des parcs et accès ou des prestations industrielles ;
- **Immobilier :** ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et services de location immobilière et activités commerciales connexes fournis par le Groupe à l'exclusion des locations immobilières réalisées dans les aéroports liées à l'exploitation de ces dernières ;
- **International et développements aéroportuaires :** ce secteur opérationnel rassemble les filiales qui opèrent des activités aéroportuaires (conception, construction et exploitation) et qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il regroupe TAV Airports, Schiphol Group, le sous-groupe Aéroports de Paris Management ainsi que le sous-groupe ADP Ingénierie et TAV Construction. Ces deux derniers étant antérieurement rattachés au secteur « Autres activités » ;
- **Autres activités :** ce secteur opérationnel rassemble l'ensemble des activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris qui opèrent dans des domaines aussi variés que les prestations de sûreté et la téléphonie.

La performance de chacun des secteurs opérationnels est appréciée à partir de leur résultat opérationnel. Le résultat opérationnel sectoriel est apprécié après affectation des frais de siège tel que stipulé dans la norme IFRS 8. Ces frais sont imputés selon le poids des charges des différents secteurs.

Les prix de transfert entre les secteurs d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers. Les produits sectoriels, les charges sectorielles et le résultat sectoriel comprennent les transferts entre les secteurs d'activité. Ces transferts sont éliminés en consolidation.

4.22 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et à émettre au titre de la conversion d'un instrument obligatoirement convertible.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions

ordinaires qui pourraient être émises suite à la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 5 Gestion du risque financier

5.1 Introduction

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, d'obligations, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de locations. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- le risque de crédit ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

5.2.1 Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients (nouveaux ou non).

À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre Aéroports de Paris et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables est peu significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 25 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 30.3.4.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs financiers similaires.

5.2.2 Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), Aéroports de Paris place ses excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire court terme. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Pour les instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

5.2.3 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières que pour le compte de filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2014, il existe plusieurs garanties accordées par Aéroports de Paris pour le compte d'ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au bénéfice de divers clients de ces filiales. Ces garanties sont inscrites en engagements hors bilan (cf. note 36).

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du Groupe doit être apprécié au regard :

- de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées ;

La trésorerie d'Aéroports de Paris est suivie quotidiennement. Tous les mois un reporting reprend notamment les opérations de

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

financement, les placements et l'analyse des écarts par rapport au budget annuel de trésorerie. Il comprend en outre une ventilation détaillée des placements ainsi qu'éventuellement leur degré de risques.

- de ses engagements financiers existants en termes de remboursement (échanciers des dettes, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé) ;

Les échanciers des passifs financiers sont présentés en note 30.3.3. Les engagements hors bilan sont présentés en note 36.

Le Groupe a souscrit des contrats prévoyant des clauses de remboursement anticipé :

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation d'Aéroports de Paris ⁽¹⁾ à un niveau inférieur ou égal à A par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement) ;

- et de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements ;

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.

Aéroports de Paris est noté A+ par Standard & Poor's depuis avril 2014. En date du 12 novembre 2013, Standard & Poor's avait abaissé la note long terme d'Aéroports de Paris de A+ perspective négative à A perspective stable suite à l'abaissement de la note souveraine de l'État Français. Le 9 avril 2014, Standard & Poor's a relevé la note long terme d'Aéroports de Paris à A+ perspective stable.

Au 31 décembre 2014, Aéroports de Paris ne dispose d'aucun programme d'EMTN European Medium Term Notes, ni de billets de trésorerie. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'exposition du Groupe au risque de liquidité est limitée au 31 décembre 2014.

5.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées en 30.3.

⁽¹⁾ Une procédure de concertation a été ouverte avec la BEI suite à la dégradation de la note de A+ à A. Cette procédure s'est éteinte suite au relèvement de la note le 9 avril 2014.

5.4.1 Risque de taux d'intérêt

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

Au cours de la période, le Groupe a procédé :

- au remboursement de son emprunt obligataire ADP à 6,38 % 2008-2014 arrivé à échéance le 24 janvier 2014 d'une valeur nominale de 411 millions d'euros ;
- à l'émission d'un emprunt obligataire ADP d'un montant de 500 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à 1.5 % et a une date de remboursement fixée au 7 avril 2025 ;
- au remboursement de son emprunt bancaire CAYLON/CFF 2009-2014 arrivé à échéance le 28 novembre 2014 d'une valeur nominale de 48 millions d'euros.

La dette au 31 décembre 2014, hors intérêts courus et instruments financiers dérivés passif s'élève à 4 106 millions d'euros et est composée principalement d'emprunts obligataires et bancaires.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

L'exposition au risque de taux d'intérêt d'Aéroports de Paris provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

Au 31 décembre 2014, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 84 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe (84 % à fin 2013).

5.4.2 Risque de change

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change (cf. note 30.3.2).

Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et l'USD, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change du dollar américain et des monnaies qui y sont liées par une parité fixe, le Groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;
- procéder, le cas échéant, à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.

NOTE 6 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

À ce jour, les membres du personnel détiennent 1,64 % des actions ordinaires.

Le Groupe gère son capital en utilisant le ratio : dette nette divisée par la somme des capitaux propres (le *Gearing*).

L'endettement financier net tel que défini par le groupe Aéroports de Paris correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les capitaux propres incluent la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le *Gearing* est passé de 79 % fin 2013 à 70 % fin 2014.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 7 Soldes intermédiaires de gestion

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013*
Produit des activités ordinaires	9	2 791	2 754
Production immobilisée et stockée		79	66
Production de l'exercice		2 870	2 820
Achats consommés	11	(102)	(133)
Services et charges externes	13	(670)	(682)
Valeur ajoutée		2 098	2 005
Charges de personnel	12	(738)	(724)
Impôts et taxes	13	(240)	(186)
Autres charges opérationnelles courantes	13	(21)	(35)
Autres produits opérationnels courants	10	7	12
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	14	3	-
EBITDA		1 109	1 072
<i>Ratio EBITDA / Produit des activités ordinaires</i>		+39,7%	+38,9%
Dotations aux amortissements	14	(445)	(438)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	17	73	43
Avant ajustements liés aux prises de participation		120	85
Ajustements liés aux prises de participation **		(47)	(42)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)***		737	677
Autres produits et charges opérationnels	15	(7)	(24)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)***		730	653
Résultat financier	16	(115)	(141)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	17	(2)	(2)
Résultat avant impôt		613	510
Impôts sur les résultats	18	(210)	(208)
Résultat net des activités poursuivies		403	302
Résultat de la période		403	302
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1	-
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		402	302

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

** Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

*** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

NOTE 8 Information sectorielle

8.1 Evolution de l'information sectorielle

Afin de refléter les changements d'organisation interne, le Groupe a modifié le nom et la composition du secteur "Participations Aéroportuaires". Ainsi, "Participations Aéroportuaires" devient "International et développements aéroportuaires" et comprend également les entités :

- TAV Construction (mis en équivalence opérationnelle),
- ADP Ingénierie (intégré globalement).

Ces entités étaient présentées auparavant en "Autres activités" et sont désormais pilotées ensemble avec les autres entités du segment "International et développements aéroportuaires" dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe (leader de la conception, construction et exploitation aéroportuaire).

L'impact de ce changement est présenté en note 8.2.

Les revenus et le résultat du groupe Aéroports de Paris se décomposent de la manière suivante :

	2014						Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Eliminations inter-secteurs et Non Affecté	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit des activités ordinaires	1 671	956	264	79	202	(381)	2 791
dont produits réalisés avec des tiers	1 667	748	212	66	98		2 791
dont produits inter-secteur	4	208	52	13	104	(381)	-
EBITDA	363	560	168	(2)	20	-	1 109
Dotations aux amortissements	(280)	(107)	(44)	(1)	(13)	-	(445)
Autres produits (charges) sans contrepartie en trésorerie	(1)	6	3	1	1	(7)	3
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	9	-	64	-	-	73
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	9	-	111	-	-	120
Ajustements liés aux prises de participation*	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)**	83	463	123	62	6	-	737
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(7)	-	(7)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**	83	463	123	62	(1)	-	730
Résultat financier							(115)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles							(2)
Impôt sur les sociétés							(210)
Résultat de la période des activités poursuivies							403
Résultat de la période							403
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle							(1)
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère							402

* Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	2013*						Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Eliminations inter-secteurs et Non Affecté	
Produit des activités ordinaires	1 645	949	265	69	201	(375)	2 754
dont produits réalisés avec des tiers	1 642	736	212	64	100	-	2 754
dont produits inter-secteur	3	213	53	5	101	(375)	-
EBITDA	359	546	160	(13)	20	-	1 072
Dotations aux amortissements	(278)	(102)	(42)	(1)	(15)	-	(438)
Autres produits (charges) sans contrepartie en trésorerie	1	3	(1)	(5)	1	2	1
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	9	-	34	-	-	43
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	9	-	76	-	-	85
Ajustements liés aux prises de participation**	-	-	-	(42)	-	-	(42)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)***	80	452	117	21	7	-	677
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	(24)	(24)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)***	80	452	117	21	7	(24)	653
Résultat financier							(141)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles							(2)
Impôt sur les sociétés							(208)
Résultat de la période des activités poursuivies							302
Résultat de la période							302
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère							302

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3 et incluant la nouvelle segmentation

** Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

*** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

8.2 Evolution de la segmentation

L'information sectorielle publiée en 2013 se présentait comme suit :

(en millions d'euros)	2013 publié						Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	Participations aéroportuaires	Autres activités	Eliminations inter-secteurs et Non Affecté	
Produit des activités ordinaires	1 645	949	265	15	250	(370)	2 754
dont produits réalisés avec des tiers	1 642	736	212	15	149	-	2 754
dont produits inter-secteur	3	213	53	-	101	(370)	-
EBITDA	362	546	160		7	-	1 075
Dotations aux amortissements	(278)	(102)	(42)	(1)	(15)	-	(438)
Autres produits (charges) sans contrepartie en trésorerie	1	3	(1)	-	(4)	2	1
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	9	-	23	11	-	43
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	9	-	65	11	-	85
Ajustements liés aux prises de participation*	-	-	-	(42)	-	-	(42)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)**	83	452	117	23	5	-	680
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	(24)	(24)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**	83	452	117	23	5	(24)	656
Résultat financier							(140)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles							(2)
Impôt sur les sociétés							(209)
Résultat de la période des activités poursuivies							305
Résultat de la période							305

* Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Le segment "Participations Aéroportuaires" publié en 2013 est désormais dénommé "International et développements aéroportuaires" et comprend les entités (cf. note 3.5) :

- TAV Construction (mis en équivalence opérationnelle)
- ADP Ingénierie (intégré globalement)

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

	Impact année 2013 publié*						Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	Participations aéroportuaires	Autres activités	Eliminations inter-secteurs et Non Affecté	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit des activités ordinaires	-	-	-	54	(49)	(5)	-
dont produits réalisés avec des tiers	-	-	-	49	(49)	-	-
dont produits inter-secteur	-	-	-	5	-	(5)	-
EBITDA	(3)	-	-	(13)	13	-	(3)
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits (charges) sans contrepartie en trésorerie	-	-	-	(5)	5	-	-
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	-	-	11	(11)	-	-
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	-	-	11	(11)	-	-
Ajustements liés aux prises de participation**	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)***	(3)	-	-	(2)	2	-	(3)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)***	(3)	-	-	(2)	2	-	(3)
Résultat financier							(1)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles							-
Impôt sur les sociétés							1
Résultat de la période des activités poursuivies							(3)
Résultat de la période							(3)

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3 et incluant la nouvelle segmentation

** Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

*** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Le tableau ci-après présente l'impact de ce changement de présentation :

	2013 - passage ancienne à nouvelle segmentation								
	Participations aéroportuaires publié	ADPI + TAV Construc- tion	International et développements aéroportuaires ***	Autres activités publié	ADPI + TAV Construc- tion	Autres activités	Eliminations inter-secteurs et Non Affecté publié	ADPI + TAV Construc- tion	Eliminations inter- secteurs et Non Affecté
<i>(en millions d'euros)</i>									
Produit des activités ordinaires	15	54	69	250	(49)	201	(370)	(5)	(375)
dont produits réalisés avec des tiers	15	49	64	149	(49)	100	-	-	-
dont produits inter-secteur	-	5	5	101	-	101	(370)	(5)	(375)
EBITDA	-	(13)	(13)	7	13	20	-	-	-
Dotations aux amortissements	(1)	-	(1)	(15)	-	(15)	-	-	-
Autres produits (charges) sans contrepartie en trésorerie	-	(5)	(5)	(4)	5	1	2	-	2
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	23	11	34	11	(11)	-	-	-	-
Avant ajustements liés aux prises de participation	65	11	76	11	(11)	-	-	-	-
Ajustements liés aux prises de participation*	(42)		(42)	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)**	23	(2)	21	5	2	7	-	-	-
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**	23	(2)	21	5	2	7	-	-	-

* Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

** Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

*** Voir note 3.5

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 9 Produit des activités ordinaires

En 2014, la ventilation du produit des activités ordinaires s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Redevances aéronautiques	951	908
Redevances spécialisées	200	201
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	485	502
Activités commerciales	402	387
Parcs et accès	182	164
Prestations industrielles	42	59
Recettes locatives	324	323
Autres recettes	205	210
Total	2 791	2 754

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Aéroports de Paris ressort en légère hausse de 1,3 % à 2 791 millions d'euros, principalement en raison de :

- une forte progression du produit des redevances aéronautiques (+4,7 % à 951 millions d'euros), portées par la bonne dynamique du trafic passagers (+2,6 % sur les plates-formes parisiennes) et la hausse des tarifs aux 1^{er} avril 2013 (+3,0 %) et 1^{er} avril 2014 (+2,95 %) ;
- la bonne tenue du produit des activités commerciales (+3,8 % à 400 millions d'euros), malgré un contexte difficile (euro fort) sur les premiers mois de l'année, et des parkings (+11,2 % à 183 millions d'euros) ;
- compensant la baisse du produit des prestations industrielles (-28,6 % à 43 millions d'euros) due à l'impact de la mise sous cocon en avril 2013 de la centrale de cogénération et d'un hiver doux ayant entraîné une baisse des ventes d'électricité (-43,3 % à 16 millions d'euros) ;
- conjuguée à la baisse des revenus liés à la sûreté et la sécurité aéroportuaire (-3,4 % à 485 millions d'euros) ;
- et au retrait des prestations de dégivrage (-52,8 % à 12 millions d'euros), conséquence d'un hiver exceptionnellement doux.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

La ventilation du produit des activités ordinaires par segment d'activité et principaux clients s'établit comme suit :

	2014					
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produit des activités ordinaires	1 667	748	212	66	98	2 791
Air France	508	72	84	-	9	673
Easy Jet	59	1	-	-	-	60
Autres compagnies aériennes	565	24	33	-	8	630
Total compagnies aériennes	1 132	97	117	-	17	1 363
Direction Générale de l'Aviation Civile	505	-	-	-	-	505
Société de Distribution Aéroportuaire	-	253	-	-	1	254
Federal express corporation	8	1	24	-	-	33
Autres clients	22	397	72	66	79	636
Total autres clients	535	651	96	66	80	1 428

	2013*					
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produit des activités ordinaires	1 642	736	212	64	100	2 754
Air France	507	76	79	-	9	671
Easy Jet	55	1	-	-	-	56
Autres compagnies aériennes	530	25	30	-	1	586
Total compagnies aériennes	1 092	102	109	-	10	1 313
Direction Générale de l'Aviation Civile	523	-	-	-	-	523
Société de Distribution Aéroportuaire	-	244	-	-	-	244
Federal express corporation	10	2	23	-	-	35
Autres clients	17	388	80	64	90	639
Total autres clients	550	634	103	64	90	1 441

* Incluant la nouvelle segmentation

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 10 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	3	4
Autres produits	4	8
Total	7	12

NOTE 11 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

(en millions d'euros)	2014	2013
Achats de marchandises	(26)	(31)
Gaz et autres combustibles	(10)	(23)
Electricité	(24)	(24)
Autres achats	(42)	(55)
Total	(102)	(133)

La variation des autres achats est principalement due aux produits hivernaux chez Aéroports de Paris SA .

NOTE 12 Coût des avantages du personnel

12.1 Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013*
Salaires et traitements	(468)	(463)
Charges sociales	(234)	(229)
Participation et intéressement	(31)	(30)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	(5)	(2)
Total	(738)	(724)

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'élève à 7 millions d'euros. Il est présenté en diminution des charges de personnel sur la ligne Salaires et traitements. En 2013, il s'élevait à 5 millions d'euros.

L'effectif moyen salarié se ventile comme suit :

	2014	2013
Effectif moyen salarié	8 966	9 026
Aéroports de Paris	6 798	6 836
Hub Safe	1 307	1 312
Groupe Hub One	438	431
Groupe ADP Ingénierie	384	405
Groupe Aéroports de Paris Management	39	42

Les effectifs Équivalent temps plein (CDI et CDD) diminuent de -0,7 % par rapport à 2013. La politique volontariste engagée en faveur de l'apprentissage nous conduit à une baisse globale de -0,6 % à la maison-mère.

Les salariés des entreprises françaises bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF). Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de vingt heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Les dépenses engagées dans ce cadre sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu, sauf cas particulier, à comptabilisation d'une provision.

Le crédit d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 890.327 au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2013, il s'élevait à 888.207.

12.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et à long terme

12.2.1 Description des différents avantages

A. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (« IFC »)

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux agents d'Aéroports de Paris admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein d'Aéroports de Paris à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable à Aéroports de Paris, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

B. COUVERTURE SANTE

Aéroports de Paris participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- d'augmentation du forfait social applicable sur la participation financière d'Aéroports de Paris ;

- d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, celle-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris.

C. REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

La société Aéroports de Paris octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge de la gestion des paiements des rentes.

Dans ce cadre, la société Aéroports de Paris a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32 % pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour les autres régimes. Le risque principal est donc une révision législative à la hausse de la taxe Fillon, qui augmenterait mécaniquement l'engagement d'Aéroports de Paris.

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de trois :

- Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type « différentiel » pour les pompiers. La rente temporaire est versée simultanément à la rente PARDA,
 - viagère et de type " additionnel " pour une majorité des bénéficiaires du régime PARDA.
- Un régime de retraite supplémentaire "Cadres" - Ce régime de rentes de retraite viagères est de type "différentiel" et concerne une population de Cadres qualifiés.

D. AUTRES REGIMES

La société Aéroports de Paris octroie d'autres avantages à ses salariés générant un engagement social :

- un régime de préretraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges patronales et la taxe Fillon de 50 % ;
- un régime de médailles d'honneur du travail pour ses salariés.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

12.2.2 Détail des engagements au titre des différents avantages

Variation, décomposition et réconciliation des engagements, des actifs et des passifs comptabilisés dans le bilan et impacts sur le compte de résultat :

	Avantages postérieurs à l'emploi				Autres avantages à long terme	Total Au 31/12/2014	Total Au 31/12/2013 (retraité)*	Total Au 31/12/2013 (publié)
	IFC	Couverture santé	Retraites supplémentaires	PARDA	Médailles d'honneur et du travail			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur actualisée de l'engagement à l'ouverture	241	82	62	10	1	396	412	379
Droits acquis au cours de la période	14	-	4	1	-	19	19	16
Actualisation de l'engagement	8	3	1	1	-	13	13	12
Ecart actuariel de la période**	50	-	11	(1)	-	60	(10)	(9)
Prestations servies	(5)	(4)	(3)	(1)	-	(13)	(19)	(19)
Réduction / transferts de régimes	4	-	(5)	-	-	(1)	(19)	(19)
Valeur actualisée de l'engagement à la clôture	312	81	70	10	1	474	396	360
Valeur de marché des actifs du régime à l'ouverture	-	-	(2)	-	-	(2)	(2)	(3)
Cotisations versées	-	-	(3)	-	-	(3)	(3)	(3)
Prestations servies	-	-	3	-	-	3	3	3
Valeur de marché des actifs du régime à la clôture	-	-	(2)	-	-	(2)	(2)	(3)
Engagement à la clôture non financé	312	81	68	10	1	472	394	357
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	312	81	68	10	1	472	394	357
Coût financier de l'actualisation de l'engagement	8	3	1	1	-	13	13	12
Coût des services rendus au cours de la période	14	-	4	1	-	19	19	16
Réduction de régimes	4	-	(5)	-	-	(1)	(19)	(19)
Charge de la période	26	3	-	2	-	31	13	9
Passifs comptabilisés au bilan à l'ouverture	241	82	60	10	1	394	410	376
Charge de la période	26	3	-	2	-	31	13	9
Impacts en autres éléments du résultat global	50	-	11	(1)	-	60	(11)	(10)
Prestations et cotisations directement versés	(5)	(4)	(3)	(1)	-	(13)	(18)	(18)
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	312	81	68	10	1	472	394	357

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

** Le total des pertes actuarielles 2014 générées sur l'engagement pour 60 millions d'euros est décomposé comme suit : 2 millions d'euros de gains d'expérience, 62 millions d'euros de perte suite aux changements d'hypothèses (avec 2 millions d'euros de gains pour les hypothèses démographiques, et 65 millions d'euros de pertes pour les hypothèses financières)

Les flux expliquant la variation de la provision sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Dette actuarielle nette	Dette actuarielle nette (publié)
Au 01/01/2013	412	(3)	409	377
Droits acquis au cours de l'exercice	19	-	19	16
Effet de l'actualisation	13	-	13	12
Ecarts actuariels de la période	(10)	-	(10)	(9)
Flux de trésorerie :				
Paiements aux bénéficiaires	(19)	-	(19)	(19)
Cotisations versées	-	-	-	(3)
Paiements reçus de tiers	-	1	1	3
Réductions de régimes	(19)	-	(19)	(19)
Au 31/12/2013	396	(2)	394	358
Droits acquis au cours de l'exercice	19	-	19	
Effet de l'actualisation	13	-	13	
Ecarts actuariels de la période	60	-	60	
Réductions / Transferts de régimes	(1)	-	(1)	
Flux de trésorerie :			-	
Paiements aux bénéficiaires	(13)	-	(13)	
Cotisations versées	-	(3)	(3)	
Paiements reçus de tiers	-	3	3	
Au 31/12/2014	474	(2)	472	

12.2.3 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Au 31/12/2014
Taux d'actualisation / Taux attendu de rendement des actifs du régime	2%
Taux d'inflation	2%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,00% - 4,50%
Hausse future des dépenses de santé	5%
Age moyen de départ en retraite*	62 - 65 ans

* Une majoration des âges de départ a été prise en compte de manière à atteindre progressivement les âges respectifs de 65 ans pour les catégories Cadres et Haute Maîtrise et 62 ans pour la catégorie Employés et Maîtrise.

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- les tables de mortalité hommes/femmes TH-TF 2010-2012 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- les tables générationnelles hommes/femmes TGH-F 2005 sur la période de service des rentes.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses actuarielles :

(en millions d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/14	Hypothèse haute	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/14
Dérive des coûts médicaux	-1,00%	(9)	1,00%	11
Taux d'actualisation / Taux attendu de rendement des actifs du régime	-0,50%	30	0,50%	(28)
Taux de mortalité	- 1 an	8	+ 1 an	(9)
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	-0,50%	(20)	0,50%	21

12.2.4 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	2014	2013*
Provisions au 1er janvier (publié)	394	377
Impact du changement de méthode		32
Provisions au 1er janvier (retraité)	394	409
Augmentations :	92	22
Dotations d'exploitation	19	19
Dotations financières	13	13
Reconnaissance des gains et pertes actuariels	60	(10)
Diminutions :	(14)	(37)
Provisions utilisées	(14)	(37)
Provisions au 31 décembre	472	394
Dont		
Part non courante	452	381
Part courante	20	13

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

12.2.5 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe juge devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2015 ne présente pas de caractère significatif.

12.3 Impacts liés à la correction des évaluations

L'examen approfondi des différents engagements sociaux a conduit le Groupe à effectuer des corrections sur les évaluations des engagements sociaux. Ces corrections concernent le régime PARDA et deux régimes de retraite supplémentaire.

En conséquence, l'information comparable au titre des périodes antérieures a été retraitée.

A. IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/13 DE LA CORRECTION DES EVALUATIONS

L'impact de cette correction est une diminution des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 de 21 millions d'euros. En contrepartie, la provision pour engagements sociaux a été augmentée de 32 millions d'euros et un impôt différé actif a été constaté pour 11 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Provision IAS19 au 31/12/12 (publié)	Intégration des éléments non reconnus au 31/12/12	Provision IAS19 au 01/01/13 (retraité)	Différence de charge 2013	Reconnaissance des gains et pertes 2013	Augmentation de l'exercice 2013 (publié)	Provision IAS19 au 31/12/13
Impact sur les Capitaux Propres de la correction des évaluations	377	32	409	4	(10)	(9)	394

B. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2013 (publié)	Ajustement	Au 31/12/2013 (retraité)
Immobilisations incorporelles	88	-	88
Immobilisations corporelles	5 987	-	5 987
Immeubles de placement	441	-	441
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 158	-	1 158
Autres actifs financiers non courants	139	-	139
Actifs d'impôt différé	1	-	1
Actifs non courants	7 814	-	7 814
Stocks	17	-	17
Clients et comptes rattachés	555	-	555
Autres créances et charges constatées d'avance	106	-	106
Autres actifs financiers courants	90	-	90
Actifs d'impôt exigible	1	-	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 056	-	1 056
Actifs courants	1 825	-	1 825
Total des actifs	9 639	-	9 639

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2013 (publié)	Ajustement	Au 31/12/2013 (retraité)
Capital	297	-	297
Primes liées au capital	543	-	543
Résultats non distribués	3 037	(3)	3 034
Autres éléments de capitaux propres	(51)	(21)	(72)
Capitaux propres - part du Groupe	3 826	(24)	3 802
Total des capitaux propres	3 826	(24)	3 802
Emprunts et dettes financières à long terme	3 649	-	3 649
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	345	36	381
Autres provisions non courantes	72	-	72
Passif d'impôt différé	228	(12)	216
Autres passifs non courants	69	-	69
Passifs non courants	4 363	24	4 387
Fournisseurs et comptes rattachés	364	-	364
Autres dettes et produits constatés d'avance	476	-	476
Emprunts et dettes financières à court terme	528	-	528
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	13	-	13
Autres provisions courantes	46	-	46
Passif d'impôt exigible	23	-	23
Passifs courants	1 450	-	1 450
Total des capitaux propres et passifs	9 639	-	9 639

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

C. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	2013 publié	Ajustement	2013 retraité
Produit des activités ordinaires	2 754	-	2 754
Autres produits opérationnels courants	12	-	12
Production immobilisée et stockée	66	-	66
Achats consommés	(133)	-	(133)
Charges de personnel	(721)	(3)	(724)
Autres charges opérationnelles courantes	(903)	-	(903)
Dotations et dépréciations nettes de reprises	(438)	-	(438)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	43	-	43
Autres produits et charges opérationnels	(24)	-	(24)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)	656	(3)	653
Produits financiers	65	-	65
Charges financières	(205)	(1)	(206)
Résultat financier	(140)	(1)	(141)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	(2)	-	(2)
Résultat avant impôt	514	(4)	510
Impôts sur les résultats	(209)	1	(208)
Résultat net des activités poursuivies	305	(3)	302
Résultat de la période	305	(3)	302
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	305	(3)	302
Résultats par action attribuables aux propriétaires de la société mère :			
Résultat de base par action (en euros)	3,08	(0,03)	3,05
Résultat dilué par action (en euros)	3,08	(0,03)	3,05
Résultats des activités poursuivies par action			
attribuables aux propriétaires de la société mère :			
Résultat de base par action (en euros)	3,08	(0,03)	3,05
Résultat dilué par action (en euros)	3,08	(0,03)	3,05

D. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2013 publié	Ajustement	2013 retraité
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)	656	(3)	653
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	415	3	418
Produits financiers nets hors coût de l'endettement	(1)	-	(1)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	1 070	-	1 070
Variation du besoin en fonds de roulement	(94)	-	(94)
Impôts sur le résultat payés	(162)	-	(162)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	814	-	814
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(480)	-	(480)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(77)	-	(77)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	257	-	257
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	796	-	796
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 053	-	1 053

NOTE 13 Autres charges opérationnelles courantes

13.1 État récapitulatif

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Services et charges externes	(670)	(682)
Impôts et taxes	(240)	(186)
Autres charges d'exploitation	(21)	(35)
Total	(931)	(903)

13.2 Détail des autres services et charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Sous-traitance	(387)	(419)
Sûreté	(150)	(186)
Nettoyage	(71)	(71)
Transports	(30)	(32)
Autres	(136)	(130)
Entretien, réparations & maintenance	(128)	(119)
Etudes, recherches & rémunération d'intermédiaires	(38)	(35)
Travaux & prestations externes	(24)	(26)
Personnel extérieur	(16)	(15)
Assurances	(11)	(15)
Missions, déplacements & réceptions	(14)	(14)
Publicité, publications, relations publiques	(11)	(7)
Autres charges et services externes	(41)	(32)
Total	(670)	(682)

13.3 Détail des impôts et taxes

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Contribution économique territoriale	(70)	(46)
Taxe foncière	(71)	(72)
Autres impôts & taxes	(99)	(68)
Total	(240)	(186)

13.4 Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 14 Amortissements, dépréciations et provisions

Les amortissements des immobilisations et dépréciations d'actifs s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Amortissement des immobilisations incorporelles	(16)	(18)
Amortissement des immobilisations corporelles et immeubles de placement	(429)	(420)
Dotations aux amortissements nettes de reprises	(445)	(438)
Dépréciations de créances	(24)	(12)
Reprises de dépréciations de créances	12	3
Dépréciations de créances, nettes de reprises	(12)	(9)
Dotations aux provisions pour litiges et autres risques	(21)	(22)
Reprises de la période	36	31
Dotations aux provisions, nettes de reprises	15	9
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	3	-
Total	(442)	(438)

Les dotations et reprises concernent principalement des provisions pour litiges Clients et Fournisseurs.

NOTE 15 Autres produits et charges opérationnels

Au 31 décembre 2014, les autres produits et charges opérationnels s'élevaient à 7 millions d'euros et concernent la dépréciation du goodwill de Hub One Mobility, l'écart d'acquisition s'élevant désormais à 12 millions d'euros. Cette dépréciation a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité de Hub One Mobility comparée à sa valeur nette comptable. Elle s'explique par des perspectives dégradées de l'activité Mobility qui ne lui permettent pas de réaliser le chiffre d'affaires initialement envisagé.

Au 31 décembre 2013, les autres charges opérationnelles de l'exercice s'élevaient à 24 millions d'euros et concernaient uniquement les charges liées au Plan de Départ Volontaire, mesures sociales et accompagnement, décrits en note 3.1.

Ce montant représentait les coûts des départs estimés pour 43 millions d'euros diminué du montant des engagements sociaux concernant ce personnel pour 19 millions d'euros.

NOTE 16 Résultat financier

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2014 et 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2014
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(112)	(112)
Résultat des dérivés de taux	26	(21)	5
Coût de l'endettement financier brut	26	(133)	(107)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4	-	4
Coût de l'endettement financier net	30	(133)	(103)
Produits de participations non consolidées	1	-	1
Gains et pertes nets de change	8	(3)	5
Dépréciations et provisions	-	(17)	(17)
Autres	1	(2)	(1)
Autres produits et charges financiers	10	(22)	(12)
Charges financières nettes	40	(155)	(115)

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2013*
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(131)	(131)
Résultat des dérivés de taux	57	(55)	2
Coût de l'endettement financier brut	57	(186)	(129)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	-	3
Coût de l'endettement financier net	60	(186)	(126)
Produits de participations non consolidées	1	-	1
Gains et pertes nets de change	2	(4)	(2)
Dépréciations et provisions	-	(13)	(13)
Autres	2	(3)	(1)
Autres produits et charges financiers	5	(20)	(15)
Charges financières nettes	65	(206)	(141)

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013*
Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti :	(108)	(129)
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(112)	(131)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(1)	(3)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	3	2
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	1	(7)
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	1	10
Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat :	5	3
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	4	3
Résultats sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction)	1	-
Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente :	(2)	-
Dotations nettes de reprise	(2)	-
Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti :	3	(2)
Pertes nettes de change	6	(2)
Autres pertes nettes	(3)	-
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux :	(13)	(13)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(13)	(13)
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat	(115)	(141)
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres**	1	1
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres	1	1

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

** hors variations rattachées aux entreprises associées

NOTE 17 Entreprises mises en équivalence

17.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par entité :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
International et développements aéroportuaires	64	34
Schiphol Group (Pays Bas)	16	14
TAV Airports (Turquie)	40	9
TAV Construction (Turquie)	8	11
Commerces et services	9	9
Société de Distribution Aéroportuaire	6	6
Média Aéroports de Paris	2	1
Relay@ADP	1	1
Autres	-	1
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	73	43
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	(2)	(2)
Total entreprises mises en équivalence	71	41
Dont ajustements liés au regroupement d'entreprises* :		
Schiphol Group	(4)	(1)
TAV Airports	(43)	(41)
Total	(47)	(42)

* Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

17.1.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

La quote-part de résultat concerne principalement les sociétés TAV Airports, TAV Construction, Schiphol Group, Société de Distribution Aéroportuaire, Média Aéroports de Paris, Relay@ADP ainsi que des sociétés immobilières.

Les participations de TAV Airports, TAV Construction et Schiphol Group sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence en raison de la nature du contrôle ou de l'influence qu'Aéroports de Paris exerce sur ces groupes (contrôle conjoint pour TAV Airports et TAV Construction et influence notable pour Schiphol). Leur résultat est présenté au sein des « Résultats des sociétés mises en équivalence - opérationnelles » conformément aux critères présentés en note 4.8.

S'agissant de Schiphol Group, bien que le taux de participation d'Aéroports de Paris soit inférieur au seuil habituel de 20 %, l'influence notable a été établie sur la base des considérations suivantes :

- les deux groupes ont signé un accord de coopération industrielle à long terme et de prise de participations croisées ;
- un comité de coopération industrielle a été créé afin de superviser la coopération entre les deux sociétés dans neuf domaines de coopération. Ce comité est composé de quatre représentants de chaque société et présidé à

tour de rôle par le Président-directeur général d'Aéroports de Paris et le Président-directeur général de Schiphol ;

- le Président-directeur général d'Aéroports de Paris est membre du conseil de surveillance de Schiphol et du comité d'audit ;
- des développements aéroportuaires internationaux sont menés conjointement.

17.1.2 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles

La quote-part de résultat concerne principalement les sociétés Cires, SETA, Liège Airport, Bolloré Telecom et Alyzia.

Le Groupe a décidé de déconsolider Bolloré Télécom suite à sa dilution, l'augmentation de capital n'ayant pas été suivie par la filiale détentrice Hub One.

Le Groupe a également décidé de céder la totalité des titres Alyzia qu'il détient à hauteur de 20 %. Cette cession est hautement probable et devrait être réalisée courant 2015. Ces titres, dont la valeur nette est de 1 million d'euros, ont été reclassés en actif destinés à être cédés.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

17.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le Groupe identifie un ou plusieurs événements de perte susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations.

Au 31 décembre 2014, il n'existe pas d'indice de perte de valeur susceptible d'avoir un impact significatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation du Groupe dans les entités mises en équivalence.

En particulier pour TAV Airports, le projet de construction du troisième aéroport d'Istanbul ne devrait pas, à notre connaissance, avoir d'impact significatif sur les revenus futurs de l'entité liés à la concession de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

L'évaluation des titres de TAV Airports détenus par Aéroports de Paris sur la base du cours de bourse et de la parité euro/livre turque au 31 décembre 2014 s'élève à 931 millions d'euros, et est sensiblement supérieure à leur valeur de mise en équivalence de 660 millions d'euros au 31 décembre 2014.

17.3 Composition des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
International et développements aéroportuaires	1 129	1 103
Schiphol Group (Pays Bas)	404	402
TAV Airports (Turquie)	660	651
TAV Construction (Turquie)	62	47
ZAIC-A Limited (Royaume-Uni)	(1)	-
Medunarodna Zracna Luka Zagreb (Croatie)	4	3
Commerces et services	17	15
Société de Distribution Aéroportuaire	10	9
Média Aéroports de Paris	5	3
Relay@ADP	3	3
Autres	(1)	-
Immobilier	12	12
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	1 158	1 130
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	22	28
Total entreprises mises en équivalence	1 180	1 158

Les écarts d'acquisition définitivement comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à :

- 120 millions d'euros au titre de Schiphol ;
- 56 millions d'euros au titre de TAV Airports ;
- 17 millions d'euros au titre de TAV Construction.

17.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces participations en 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nets au 01/01/2014	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre	Souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Variation des autres réserves	Dividendes distribués	Montants nets au 31/12/2014
International et développements aéroportuaires	1 103	64	-	2	10	(13)	(37)	1 129
Schiphol Group (Pays Bas)	402	16	-	-	1	(4)	(11)	404
TAV Airports (Turquie)	651	40	-	-	2	(8)	(25)	660
TAV Construction (Turquie)	47	8	-	-	7	1	(1)	62
ZAIC-A Limited (Royaume-Uni)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Medunarodna Zracna Luka Zagreb (Croatie)	3	-	-	2	-	(1)	-	4
Commerces et services	15	9	-	-	-	-	(7)	17
Société de Distribution Aéroportuaire	9	6	-	-	-	1	(6)	10
Média Aéroports de Paris	3	2	-	-	-	-	-	5
Relay@ADP	3	1	-	-	-	-	(1)	3
Autres	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Immobilier	12	-	-	-	-	-	-	12
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	1 130	73	-	2	10	(13)	(44)	1 158
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	28	(2)	-	-	-	(3)	(1)	22
Total entreprises mises en équivalence	1 158	71	-	2	10	(16)	(45)	1 180

Les agrégats financiers des participations Schiphol, TAV Airports et TAV Construction ont été établis conformément aux IFRS tel qu'adopté par l'Europe.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

17.5 Informations financières résumées

Les montants agrégés des actifs, passifs, du produit des activités ordinaires et du résultat des sociétés mises en équivalence, tels qu'ils figurent dans les comptes provisoires de ces dernières pour 2014 et dans leurs comptes définitifs 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	TAV Airport		Schiphol Group		TAV Construction	
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Immobilisations corporelles, incorporelles et de placement	1 290	1 243	4 314	3 771	42	48
Participations dans les entreprises mises en équivalence	104	92	821	913	-	-
Autres actifs financiers non courants	262	116	44	45	78	85
Actifs d'impôt différé	73	72	198	200	-	-
Actifs non courants	1 729	1 523	5 377	4 929	120	133
Clients et comptes rattachés	220	212	212	219	125	96
Autres créances et charges constatées d'avance	248	47	81	71	484	336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	450	480	183	482	101	169
Actifs courants	918	739	476	772	710	601
Total des actifs	2 647	2 262	5 853	5 701	830	734

<i>(en millions d'euros)</i>	TAV Airport		Schiphol Group		TAV Construction	
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Capitaux propres - part du Groupe	729	594	3 447	3 284	87	62
Participations ne donnant pas le contrôle	17	32	28	25	-	-
Total des capitaux propres	746	626	3 475	3 309	87	62
Emprunts et dettes financières à long terme	1 324	1 190	1 800	1 401	76	56
Autres passifs non courants	234	61	246	221	100	91
Passifs non courants	1 558	1 251	2 046	1 622	176	147
Fournisseurs et comptes rattachés	141	101	327	349	519	476
Emprunts et dettes financières à court terme	202	284	5	421	48	49
Passifs courants	343	385	332	770	567	525
Total des capitaux propres et passifs	2 647	2 262	5 853	5 701	830	734

<i>(en millions d'euros)</i>	TAV Airport		Schiphol Group		TAV Construction	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produit des activités ordinaires	944	868	1 473	1 364	741	640
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	35	34	-	-	-	-
Résultat opérationnel	321	276	401	305	25	30
Produits financiers	43	32	12	10	2	2
Charges financières	(98)	(120)	(97)	(100)	(8)	(8)
Résultat financier	(55)	(88)	(85)	(90)	(6)	(6)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	-	-	37	61	-	-
Résultat avant impôt	266	188	353	276	19	24
Impôts sur les résultats	(52)	(55)	(71)	(45)	(2)	(2)
Résultat net des activités poursuivies	214	133	282	231	17	22
Résultat global total pour la période	189	149	310	220	18	21

NOTE 18 Impôts

18.1 Taux d'impôt

Le taux d'impôt courant appliqué au titre de 2014 reste stable à 38 %.

18.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013*
Charge d'impôt exigible	(205)	(185)
Charge d'impôt différé	(5)	(23)
Impôts sur les résultats	(210)	(208)

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

18.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013*
Résultat après impôt	403	302
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(71)	(42)
Charge d'impôt sur les résultats	210	208
Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence	542	468
<i>Taux théorique d'imposition en vigueur en France</i>	38,00%	38,00%
Charge d'impôt théorique	(206)	(178)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat étranger et retenue à la source	4	(1)
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période	1	-
Contribution additionnelle sur les dividendes	(6)	(6)
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(2)	(6)
Variation de taux d'impôt	-	(1)
Variations des différences temporelles non reconnues	6	-
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	(9)	(8)
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	2	1
Ajustements au titre des périodes antérieures	-	(9)
Charge réelle d'impôt sur les résultats	(210)	(208)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	38,74%	44,12%

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

18.4 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013*
Au titre des différences temporelles déductibles :		
Engagements sociaux	162	136
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	23	26
Provisions et charges à payer	13	13
Autres	7	7
Au titre des différences temporelles imposables :		
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(370)	(362)
Location-financement	(12)	(12)
Réserves de réévaluation	(8)	(8)
Autres	(14)	(15)
Actifs (passifs) d'impôt différés nets	(199)	(215)

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Les amortissements des Frais d'études et de surveillance de travaux (FEST), apparaissant ci-dessus dans la catégorie des différences temporelles déductibles, résultent de l'étalement de frais antérieurement capitalisés et imputés sur le report à nouveau au 1^{er} janvier 2003, suite aux retraitements comptables opérés à cette date dans la perspective de la transformation du statut de l'établissement public d'Aéroports de Paris en SA et dans le cadre de la première certification des comptes intervenue au titre de l'exercice 2003.

L'imputation sur le report à nouveau au 1^{er} janvier 2003 avait porté sur un solde de frais non amortis à cette date de 180 millions d'euros. Après prise en compte de l'effet d'impôt correspondant, soit 64 millions d'euros, l'impact net négatif sur le report à nouveau s'était élevé à 116 millions d'euros.

En accord avec l'administration fiscale, cette correction a donné lieu, à compter du résultat fiscal 2004, à un traitement fiscal étalé sur la durée initiale d'amortissement de ces frais.

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, cet étalement s'est traduit, à l'ouverture de l'exercice 2004, par la constatation d'un actif d'impôt différé de 64 millions d'euros. Compte tenu des déductions fiscales opérées depuis 2004 au titre de cet étalement, le montant résiduel de cet actif d'impôt différé s'élève à 23 millions d'euros au 31 décembre 2014.

18.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant net
Au 01/01/2014	1	216	(215)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des instruments de couverture de flux futurs	-	(20)	20
Montants comptabilisés au titre de la période	-	4	(4)
Au 31/12/2014	1	200	(199)

18.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Actifs d'impôt exigible :		
Aéroports de Paris et sociétés fiscalement intégrées	-	-
Autres entités consolidées	-	1
Total	-	1
Passifs d'impôt exigible :		
Aéroports de Paris et sociétés fiscalement intégrées	21	16
Autres entités consolidées	5	6
Total	26	23

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 31 décembre 2014.

NOTE 19 Résultat par action

Le calcul d'un résultat par action s'établit ainsi à la clôture :

	2014	2013*
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 957 173	98 958 307
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	402	302
Résultat de base par action (en euros)	4,07	3,05
Résultat dilué par action (en euros)	4,07	3,05
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	402	302
Résultat de base par action (en euros)	4,07	3,05
Résultat dilué par action (en euros)	4,07	3,05

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 3 429 en 2014 et 2 295 en 2013.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré des

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 20 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Au 31 décembre 2013					
Valeur brute	25	199	4	27	255
Cumul des amortissements	-	(166)	(1)	-	(167)
Valeur nette	25	33	3	27	88
Au 31 décembre 2014					
Valeur brute	25	203	4	27	259
Cumul des amortissements	(7)	(169)	(1)	-	(177)
Valeur nette	18	34	3	27	82

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur nette au 1er janvier 2014	25	33	3	27	88
Investissements	-	3	-	18	21
Amortissements	(7)	(16)	-	-	(23)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	14	-	(18)	(4)
Valeur nette au 31 décembre 2014	18	34	3	27	82

Les écarts d'acquisition résiduels au 31 décembre 2014 concernent principalement :

- Roissy Continental Square pour 7 millions d'euros ;
- Hub One Mobility Group pour 12 millions d'euros, le test de dépréciation 2014 ayant démontré une perte de valeur de

7 millions d'euros; pour les raisons de cette dépréciation (voir en note 15).

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles.

NOTE 21 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 31 décembre 2013						
Valeur brute	74	9 559	228	442	303	10 606
Cumul des amortissements	(13)	(4 187)	(156)	(263)	-	(4 619)
Valeur nette	61	5 372	72	179	303	5 987
Au 31 décembre 2014						
Valeur brute	66	9 957	241	358	253	10 875
Cumul des amortissements	(13)	(4 557)	(169)	(208)	-	(4 947)
Valeur nette	53	5 400	72	150	253	5 928

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles est la suivante :

	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur nette au 1er janvier 2014	61	5 372	72	179	303	5 987
Investissements	-	1	6	2	376	385
Cessions et mises hors service	-	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements	(1)	(369)	(16)	(18)	-	(404)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	(7)	396	10	(13)	(425)	(39)
Valeur nette au 31 décembre 2014	53	5 400	72	150	253	5 928

Le terrain, les aménagements et les constructions du Siège social d'Aéroports de Paris SA sont transférés en Actifs disponibles à la vente pour une valeur nette de 19 millions d'euros suite à sa cession hautement probable.

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- la densification des commerces de l'Isthme du terminal 2 E ;
- les aménagements des linéaires d'Orly Ouest et Sud ;

- la réhabilitation de la piste 4 ;
- le rachat du 400 HZ sur les terminaux ABCD ;
- la Caserne SSLIA d'Orly ;
- la création d'un parc abonné à l'Est du parc EF ;
- la création d'un passage pour véhicules sous la voie Echo ;
- de nouveaux blocs sanitaires à Orly Ouest.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés en 2014 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 2 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 3,24 %.

NOTE 22 Immeubles de placement

22.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Au 31 décembre 2013				
Valeur brute	123	620	24	767
Cumul des amortissements	(47)	(279)	-	(326)
Valeur nette	76	341	24	441
Au 31 décembre 2014				
Valeur brute	113	674	15	802
Cumul des amortissements	(46)	(313)	-	(359)
Valeur nette	67	361	15	443

L'évolution de la valeur nette des immeubles de placement est la suivante :

(en millions d'euros)	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur nette au 1er janvier 2014	76	341	24	441
Amortissements	(2)	(23)	-	(25)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	(7)	43	(9)	27
Valeur nette au 31 décembre 2014	67	361	15	443

22.2 Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement, qui s'élevait à 2.007 millions d'euros au 31 décembre 2013 s'élève à 2.110 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La variation observée d'un exercice à l'autre, soit une augmentation de 103 millions d'euros (+5,1 %), provient principalement des effets suivants :

- nouvelles expertises sur les terrains loués et mise à jour des expertises sur les bâtiments ;
- entrées de bâtiments dans le périmètre IAS 40 ;
- mise à jour du taux d'actualisation de 5,95 % à 5,81 %.

Les principales données utilisées pour les bâtiments et terrains loués non expertisés et les réserves foncières ont été les suivantes :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Taux de rendement des terrains	8,75%	8,75%
Taux de croissance à l'infini des cash-flows, inflation incluse	2,00%	2,00%
Taux d'actualisation	5,81%	5,95%
Taux de vacance à long terme	5,00%	5,00%
Décote de liquidité	20,00%	20,00%

En matière de sensibilité au taux, une augmentation du taux d'actualisation de +0,5 % entraînerait une baisse de la valeur de 49

millions d'euros. A l'inverse, une baisse de -0,5 % entraînerait une hausse de la valeur de 61 millions d'euros.

22.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports détenus par Aéroports de Paris, un pourcentage de 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit

versé à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

Par ailleurs, les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs des immeubles de placement et des charges opérationnelles directes occasionnées par ces immeubles (y compris les charges d'amortissement) se sont élevés en 2014 respectivement à 195 millions d'euros et 93 millions d'euros.

NOTE 23 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 31 décembre 2014 et 2013, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	10	10	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur :	84	38	46
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	45	3	42
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	29	27	2
Autres actifs financiers	10	8	2
Créances de location financement bailleur	26	22	4
Instruments financiers dérivés :	125	76	49
Swaps de couverture	83	38	45
Swaps de trading	42	38	4
Total	245	146	99

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2013	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	6	6	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur :	72	35	37
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	38	4	34
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	24	23	1
Autres actifs financiers	10	8	2
Créances de location financement bailleur	29	25	4
Instruments financiers dérivés :	122	73	49
Swaps de couverture	77	73	4
Swaps de trading	45	-	45
Total	229	139	90

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 24 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Créances clients	559	574
Clients douteux	34	33
Cumul des dépréciations	(68)	(52)
Montant net	525	555

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 30.

Les conditions générales de règlements clients sont de 30 jours date d'émission de facture, à l'exception des redevances commerciales payables au comptant.

Les dépréciations ont évolué ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Cumul des dépréciations à l'ouverture	52	46
Augmentations	24	12
Diminutions	(11)	(3)
Ecart de conversion	3	-
Autres variations	-	(3)
Cumul des dépréciations à la clôture	68	52

NOTE 25 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Avances et acomptes versés sur commandes	5	6
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	42	59
Autres créances	17	15
Charges constatées d'avance	23	26
Total	87	106

NOTE 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	1 226	1 027
Disponibilités	40	29
Concours bancaires courants	(4)	(3)
Trésorerie nette	1 262	1 053

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe Aéroports de Paris n'a investi principalement que dans des OPCVM monétaires libellés en euros.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et une analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont présentées dans la note 30.3.1.

NOTE 27 Capitaux propres

27.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2014.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

27.2 Actions propres

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 408 073 actions et à la vente de 410 896 actions. Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 2 823 actions au 31 décembre 2013 est à zéro au 31 décembre 2014.

27.4 Résultats non distribués

Les résultats non distribués s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013*
Réserves de la société mère Aéroports de Paris :		
Réserve légale	30	30
Autres réserves	863	863
Report à nouveau	803	701
Réserves consolidées	1 141	1 138
Résultat de la période (attribuable aux propriétaires de la société mère)	402	302
Total	3 239	3 034

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

27.5 Commentaires sur le tableau de variation des capitaux propres

Les dividendes versés se sont élevés à :

- 183 millions d'euros en 2014, soit 1,85 euros par action, conformément à la 3^e résolution de l'AGO du 15 mai 2014;
- 205 millions d'euros en 2013, soit 2,07 euros par action, conformément à la 3^e résolution de l'AGO du 16 mai 2013.

27.3 Autres éléments de capitaux propres

Ce poste dont le montant s'élève à -100 millions d'euros comprend :

- les pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé, soit un montant de -100 millions d'euros dont -40 millions d'euros au titre de l'exercice 2014. Ces pertes de l'exercice résultent principalement de la baisse du taux d'actualisation ;
- les écarts de conversion constitués des écarts dégagés sur la conversion en euros des comptes des filiales étrangères situées hors zone euro, soit un montant de 1 million d'euros ;
- la réserve de juste valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie, soit un montant de -1 million d'euros ;

27.6 Dividendes proposés

Le montant des dividendes proposés avant l'autorisation de publication des états financiers et non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres dans les comptes 2014, s'élève à 241 millions d'euros, soit 2,44 euros par action.

La 2^e loi de finances rectificative pour 2012 a instauré en France une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % assise sur les revenus distribués. Le montant de l'impôt sur les sociétés additionnel associé à la proposition de distribution non encore approuvée et donc non encore comptabilisée représente 7 millions d'euros.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 28 Autres provisions

Les autres provisions ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges	Autres provisions	2014	Litiges	Autres provisions	2013
Provisions au 1er janvier	18	100	118	20	62	82
Augmentations :	2	21	23	1	66	67
Dotations	2	21	23	1	21	22
Dotations aux provisions pour éléments non récurrents	-	-	-	-	43	43
Autres augmentations	-	-	-	-	2	2
Diminutions :	(4)	(47)	(51)	(3)	(28)	(31)
Provisions utilisées	(2)	(32)	(34)	-	(22)	(22)
Provisions devenues sans objet	(2)	(15)	(17)	(3)	(6)	(9)
Provisions à la clôture	16	74	90	18	100	118
Dont						
Part non courante	16	46	62	18	54	72
Part courante	-	28	28	-	46	46

Suite à l'ouverture d'un Plan de Départs Volontaires en 2013 et en application des règles comptables, telles que définies par les normes IAS 19 et IAS 37, une provision a été constituée fin 2013 pour 43 millions d'euros.

La revue de l'évaluation au 31 décembre 2014 de ce plan de départs volontaires a confirmé l'estimation réalisée fin 2013. Les départs effectifs en 2014 ont fait l'objet d'une reprise de provision de 16 millions d'euros.

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

Par ailleurs, le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal de Commerce de Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. La procédure est pendante. Aéroports de Paris ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.

NOTE 29 Dettes financières

29.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2013	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	3 559	3 517	42	3 471	3 060	411
Emprunts bancaires	517	517	-	564	561	3
Autres emprunts et dettes assimilées	30	26	4	30	27	3
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus et dérivés	4 106	4 060	46	4 065	3 648	417
Intérêts courus non échus	67	-	67	89	-	89
Instruments financiers dérivés passif	22	19	3	23	1	22
Total emprunts et dettes financières	4 195	4 079	116	4 177	3 649	528

29.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe Aéroports de Paris correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2013	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	4 195	4 079	116	4 177	3 649	528
Instrument financiers dérivés actif	(124)	(76)	(48)	(122)	(73)	(49)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 266)	-	(1 266)	(1 056)	-	(1 056)
Endettement financier net	2 805	4 003	(1 198)	2 999	3 576	(577)

Le Gearing est passé de 79 % fin 2013 à 70 % en décembre 2014.

29.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif avant prise en compte des couvertures de juste valeur	Valeur de la dette en coût amorti	Incidence des couvertures de juste valeur	Valeur au bilan au 31/12/2014	Juste valeur au 31/12/2014
Emprunts obligataires :							
ADP 3.125% CHF 250 M 2009-2015	208	3.125%	4.664%	208	-	208	212
ADP CHF 200 M 2.5% 2010-2017	166	2.5%	Eur 3M + marge	166	9	175	175
ADP 3.886% 2010-2020	500	3.886%	3.95%	486	-	486	593
ADP 4% 2011-2021	400	4.0%	4.064%	398	17	415	494
ADP 3.875% 2011-2022	400	3.875%	3.985%	397	-	397	493
ADP 2,375% 2012 -2019	300	2.375%	2.476%	299	-	299	327
ADP 3,125% 2012 -2024	500	3.125%	3.252%	495	-	495	609
ADP 2,75% 2013 -2028	600	2.75%	2.846%	591	-	591	729
ADP 1, 50% 2014 -2025	500	1.50%	1.609%	493	-	493	533
Total	3 574			3 533	26	3 559	4 165
Emprunts bancaires :							
BEI 2003-2018	100	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	100	-	100	101
BEI 2004-2019	220	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	220	-	220	222
BEI 2004-2019	30	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	30	-	30	30
BEI 2005-2020	130	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	130	-	130	131
Autres	37			37	-	37	44
Total	517			517	-	517	528

La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 30 Instruments financiers

30.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

	Ventilation par catégories d'instruments financiers							
	Au 31/12/2014	Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **				de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	146	-	38	10	60	-	38	-
Clients et comptes rattachés	525	-	-	-	525	-	-	-
Autres créances***	10	-	-	-	10	-	-	-
Autres actifs financiers courants	99	-	4	-	50	-	4	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266	1 266	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	2 046	1 266	42	10	645	-	42	41
Emprunts et dettes financières à long terme	4 079	-	19	-	-	4 060	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	322	-	-	-	-	322	-	-
Autres dettes***	31	-	-	-	-	31	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	116	-	3	-	-	113	-	-
Total des passifs financiers	4 548	-	22	-	-	4 526	-	-

	Ventilation par catégories d'instruments financiers							
	Au 31/12/2013	Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **				de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	139	-	-	6	60	-	37	36
Clients et comptes rattachés	555	-	-	-	555	-	-	-
Autres créances***	11	-	-	-	11	-	-	-
Autres actifs financiers courants	91	-	45	-	42	-	4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 056	1 056	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	1 852	1 056	45	6	668	-	41	36
Emprunts et dettes financières à long terme	3 649	-	-	-	-	3 648	-	1
Fournisseurs et comptes rattachés	364	-	-	-	-	364	-	-
Autres dettes***	56	-	-	-	-	56	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	528	-	21	-	-	506	-	1
Total des passifs financiers	4 597	-	21	-	-	4 574	-	2

* Désignés comme tel à l'origine

** Désignés comme détenus à des fins de transaction

*** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

La juste valeur des actifs et passifs s'avère généralement très proche des valeurs bilantielles, les valeurs comptables correspondant quasi systématiquement à une approximation raisonnable de cette juste valeur.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des dérivés actifs, le risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) a été calculé au 31 décembre 2014 et son impact est jugé non significatif.

30.2 Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2014 et 2013 :

	Au 31/12/2014		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif :					
Actifs disponibles à la vente	10	10	-	10	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	84	84	-	84	-
Instruments dérivés	125	125	-	125	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266	1 266	1 266	-	-
Passif :					
Emprunts obligataires	3 559	4 165	-	4 165	-
Emprunts bancaires	517	528	-	528	-
Autres emprunts et dettes assimilées	30	17	-	17	-
Intérêts sur emprunts	67	67	-	67	-
Instruments dérivés	22	22	-	22	-

	Au 31/12/2013		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif :					
Actifs disponibles à la vente	6	6	-	6	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	73	72	-	72	-
Instruments dérivés	122	122	-	122	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 056	1 056	1 056	-	-
Passif :					
Emprunts obligataires	3 471	3 774	-	3 774	-
Emprunts bancaires	564	576	-	576	-
Autres emprunts et dettes assimilées	30	31	-	31	-
Intérêts sur emprunts	89	89	-	89	-
Instruments dérivés	23	23	-	23	-

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

30.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

30.3.1 Risques de taux

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014		Au 31/12/2013	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Taux fixe	3 689	3 526	3 624	3 509
Taux variable	484	647	530	645
Emprunts et dettes financières hors dérivés	4 173	4 173	4 154	4 154

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe :

Aéroports de Paris est soumis à la variabilité des charges futures sur la dette à taux variable. Une variation des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres

variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Au 31 décembre 2014, Aéroports de Paris détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps et cross-currency swaps) pour une juste valeur de 125 millions d'euros figurant à l'actif dans les autres actifs financiers et 22 millions d'euros figurant au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 31/12/2014	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-	135	-	135	42
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	166	-	-	166	41
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	400	400	20
Total	166	135	400	701	103

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse instantanée des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2014 générerait une hausse de 1 million d'euros de la juste valeur des dérivés.

Quant aux dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, une baisse instantanée des taux d'intérêts de 1 % n'entraînerait pas de hausse significative de la juste valeur de ces dérivés.

30.3.2 Risques de change

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés aux emprunts obligataires émis en francs suisses :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Euro	USD	AED	JOD	MUR	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	146	114	23	-	1	8	-
Clients et comptes rattachés	525	487	-	12	8	-	18
Autres créances*	10	10	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	99	99	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266	1 247	11	1	-	-	7
Total des actifs financiers	2 046	1 957	34	13	9	8	25
Emprunts et dettes financières à long terme	4 079	4 079	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	322	321	-	1	-	-	-
Autres dettes*	31	29	-	-	-	-	2
Emprunts et dettes financières à court terme	116	116	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers	4 548	4 545	-	1	-	-	2

* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Arabie Saoudite (SAR), le rial du Qatar (QAR), le rial d'Oman (OMR) et le dinar de Bahreïn (DAR).

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 31/12/2014		Au 31/12/2013	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dollar des États-Unis (USD)	0,82658	0,75398	0,73201	0,75341
Peso mexicain (MXN)	0,05583	0,05665	0,05646	0,05915
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,35018	0,34457	0,35300	0,39663
Dinar jordanien (JOD)	1,13585	1,06432	1,03552	1,06367
Dinar libyen (LYD)	0,67783	0,60348	0,59358	0,59510
Dirham marocain (MAD)	0,09093	0,08956	0,08900	0,08953
Rouble russe (RUB)	0,01323	0,01988	0,02220	0,02368
Kuna croate (HRK)	0,13043	0,13100	0,13095	0,13197
Yuan chinois (CNY)	0,13061	0,12231	0,12018	0,12071
Roupie mauricienne (MUR)	0,02583	0,02458	0,02450	0,02447

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

30.3.3 Risques de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	Montant au bilan Au 31/12/2014	Total des échéances contractuelles Au 31/12/2014	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 559	3 574	208	466	2 900
Emprunts bancaires	517	480	-	350	130
Dépôts et cautionnements reçus	17	17	-	1	16
Autres emprunts et dettes assimilées	10	41	1	3	37
Intérêts sur emprunts	67	890	107	412	371
Concours bancaires courants	4	4	4	-	-
Emprunts et dettes financières hors dérivés	4 173	5 006	320	1 232	3 454
Fournisseurs et comptes rattachés	322	322	322	-	-
Autres dettes*	31	30	30	-	-
Dettes en coût amorti	4 526	5 358	672	1 232	3 454
Décaissements		311	175	136	-
Encaissements		(393)	(218)	(175)	-
Swaps de couverture	(83)	(82)	(43)	(39)	-
Décaissements		51	7	28	16
Encaissements		(71)	(10)	(40)	(21)
Swaps de trading	(20)	(20)	(3)	(12)	(5)
Total	4 423	5 256	626	1 181	3 449

* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, tels que les dettes fiscales et sociales.

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	45	42	-	3
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	29	1	5	23
Prêts, dépôts et cautionnements	10	3	4	3
Créances de location financement bailleur	26	4	14	8
Clients et comptes rattachés	525	525	-	-
Autres créances	9	9	-	-
Prêts et créances*	644	584	23	37

* Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Les intérêts sur emprunts à taux variable ont été calculés sur la base des taux Forward calculés sur les derniers taux Euribor connus lors de l'établissement des comptes consolidés.

30.3.4 Risques de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Actifs financiers disponibles à la vente	10	6
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	42	45
Prêts et créances à moins d'un an	584	608
Prêts et créances à plus d'un an	61	60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266	1 056
Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	83	76
Total	2 046	1 851

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Air France	111	118
Easy Jet	8	9
Federal Express Corporation	9	6
Autres compagnies aériennes	92	97
Sous-total compagnies aériennes	220	230
Direction Générale de l'Aviation Civile	106	115
Société de Distribution Aéroportuaire	30	28
Autres clients et comptes rattachés	169	182
Autres prêts et créances à moins d'un an	59	53
Total prêts et créances à moins d'un an	584	608

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi au 31 décembre 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014
Créances non échues	461
Créances échues et non dépréciées :	
depuis 1 à 30 jours	7
depuis 31 à 90 jours	80
depuis 91 à 180 jours	8
depuis 181 à 360 jours	7
depuis plus de 360 jours	21
Prêts et créances à moins d'un an (selon échéancier en note 30.3.3)	584

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 24.

Les créances présentant une antériorité anormale sont analysées individuellement et peuvent en fonction du risque identifié et de la situation financière du client, justifier la comptabilisation d'une provision. Sur la base de l'historique des taux de défaillance, le Groupe estime qu'aucune dépréciation ni perte de valeur complémentaire n'est à comptabiliser au titre des créances commerciales non échues ou échues et non dépréciées.

30.4 Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 31 décembre 2014 :

	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
<i>(en millions d'euros)</i>						
dérivés : swap de taux	4	-	4	(3)	-	1
dérivés : swap de change	42	-	42	-	-	42
Total des dérivés actif	46	-	46	(3)	-	43
dérivés : swap de taux	(3)	-	(3)	3	-	-
Total des dérivés passif	(3)	-	(3)	3	-	-

NOTE 31 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Subventions d'investissements	39	38
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	11	31
Total	50	69

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Ville Aéroportuaire Immobilier 1.

NOTE 32 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	204	210
Fournisseurs d'immobilisations	118	154
Total	322	364

L'exposition des dettes fournisseurs et autres créateurs du Groupe aux risques de change et de liquidité est présentée dans la note 30.

NOTE 33 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Avances et acomptes reçus sur commandes	5	2
Dettes sociales	210	208
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	60	54
Avoirs à établir	15	16
Autres dettes	9	37
Produits constatés d'avance	158	159
Total	457	476

Les Autres dettes incluent les aides aux riverains pour 3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (23 millions d'euros au 31 décembre 2013). Les fonds sont dorénavant immédiatement alloués.

Les produits constatés d'avance comprennent principalement :

- des loyers part fixe, soit 67 millions d'euros au 31 décembre 2014 (70 millions d'euros au 31 décembre 2013) hors SCI Aéroville ;
- la location à Air France du terminal T2G, soit 37 millions d'euros au 31 décembre 2014 (39 millions d'euros au 31 décembre 2013) ;
- le bail à construction SCI Aéroville, soit 19 millions d'euros au 31 décembre 2014 (16 millions d'euros au 31 décembre 2013) ;
- la location à Air France du Trieur-Bagage Terminal E, soit 13 millions d'euros au 31 décembre 2014 (14 millions d'euros au 31 décembre 2013) ;
- parcs de stationnement : abonnement et réservation, soit 8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (6 millions d'euros au 31 décembre 2013).

NOTE 34 Flux de trésorerie

34.1 Définition de la trésorerie

La trésorerie, dont les variations sont analysées dans le tableau des flux de trésorerie, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266	1 056
Concours bancaires courants*	(4)	(3)
Trésorerie (selon tableau des flux de trésorerie)	1 262	1 053

* figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

34.2 Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013*
Amortissements, dépréciations et provisions	426	454
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	1	(2)
Résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	(73)	(43)
Autres	(4)	9
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	350	418

* Chiffres retraités après correction des évaluations décrite en note 12.3

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

34.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2014	2013
Stocks	3	(1)
Clients et autres débiteurs	49	(43)
Fournisseurs et autres créditeurs	(27)	(50)
Variation du besoin en fonds de roulement	25	(94)

34.4 Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)

(en millions d'euros)	2014	2013
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(24)	-

34.5 Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Notes	2014	2013
Investissements incorporels	20	(21)	(22)
Investissements corporels	21	(385)	(421)
Immeubles de placement	22	(1)	(1)
Investissements corporels et incorporels (selon tableau des flux de trésorerie)		(407)	(444)

Le détail de ces investissements s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	2014	2013
Rénovation et qualité	(144)	(167)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(90)	(82)
Développement des capacités	(93)	(74)
Restructuration	(31)	(49)
Sûreté	(19)	(41)
Développement immobilier	(14)	(19)
Autres	(16)	(12)
Total	(407)	(444)

Les projets majeurs réalisés par Aéroports de Paris en 2014 concernent :

- sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, les investissements ont principalement porté sur :
 - la réhabilitation de la piste 4 ;
 - le rachat du 400HZ sur les terminaux ABCD ;
 - la création d'un passage pour véhicules sous la voie Echo ;
 - la création d'un parc abonné à l'Est du parc EF ;
 - les études du nouveau siège social à CDG ;
 - la réhabilitation du satellite 4 du terminal 1 ;
 - TDS3, trieur bagage du S3 ;
 - la poursuite de la reconfiguration du seuil 08L du doublet sud de la plate-forme ;
 - l'alimentation de CDG en 225KV ;
 - la densification des commerces de l'Isthme du terminal 2 E ;
 - l'accueil de l'A380 au terminal 2C.
- sur l'aéroport de Paris-Orly, les investissements ont porté principalement sur :
 - l'extension Jetée EST d'Orly SUD ;
 - les études du bâtiment de jonction d'Orly ;
 - l'optimisation de l'IFBS (Inspection Filtrage de Bagages en Soute) du Hall1 d'Orly Ouest ;
 - la rénovation de la voie de circulation avion Whisky2 ;
 - les aménagements des linéaires d'Orly Ouest et Sud ;
 - la rénovation de la salle au large Schengen d'Orly Ouest ;
 - les liaisons verticales du RdC du parc P1 d'Orly Sud ;
 - l'intégration des IFBS (Inspection Filtrage de Bagages en Soute) à Orly SUD ;
 - de nouveaux blocs sanitaires à Orly Ouest.

34.6 Dividendes reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
TAV Airports (Turquie)	25	22
Schiphol Group (Pays Bas)	11	9
Société de Distribution Aéroportuaire	6	3
TAV Construction (Turquie)	1	-
Other	2	1
Total	45	35

NOTE 35 Informations relatives aux parties liées

Les transactions et soldes entre les filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminés en consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

Les principaux soldes relatifs aux sociétés mises en équivalence portent sur des créances dont le détail est donné en note 23. Quant

aux transactions effectuées avec ces dernières sociétés au cours de la période, elles ne s'avèrent pas significatives.

De la même façon, les transactions effectuées avec les autres sociétés contrôlées par l'état et avec lesquelles Aéroports de Paris a des administrateurs communs ne sont pas significatives.

La rémunération des mandataires sociaux de la société mère se présente ainsi au titre des exercices 2014 et 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>		Avantages à court terme*		Avantages à court terme*		Total 2014	
Dirigeant concerné	Fonction	BRUT		CHARGES		Dû	Versé
		Dû	Versé	Dû	Versé		
Augustin de Romanet de Beaune	Président Directeur Général	444	454	163	166	607	620
Patrick Jeantet	Directeur Général Délégué	421	334	155	123	576	457
Total		865	788	318	289	1 183	1 077

<i>(en milliers d'euros)</i>		Avantages à court terme*		Avantages à court terme*		Total 2013	
Dirigeant concerné	Fonction	BRUT		CHARGES		Dû	Versé
		Dû	Versé	Dû	Versé		
Augustin de Romanet de Beaune	Président Directeur Général	455	355	213	166	668	521
Total		455	355	213	166	668	521

* Par Avantages à court terme, il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun paiement en actions en 2013 et 2014. Le Président-directeur général ne bénéficie d'aucun régime spécifique de retraite, ni de prime de départ.

D'autre part, l'assemblée générale mixte du 28 mai 2008 a voté l'attribution de jetons de présence aux administrateurs non-salariés. Pour l'exercice 2014, ces jetons de présence seront versés en 2015

pour un montant de 125 milliers d'euros. Au titre de 2013, les jetons de présence ont été versés en 2014 pour 126 milliers d'euros. Les administrateurs non-salariés n'ont perçu aucun autre avantage distribué par Aéroports de Paris.

Les administrateurs salariés ont uniquement perçu leurs salaires et autres avantages du personnel dans le cadre des rémunérations normales prévues par le statut du personnel d'Aéroports de Paris.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

NOTE 36 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan et les actifs et passifs éventuels se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Avals, cautions	2	3
Garanties à première demande	36	35
Suretés hypothécaires	-	48
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations	173	128
Autres	20	14
Engagements donnés	231	228
Avals, cautions	8	37
Garanties à première demande	199	186
Autres	19	15
Engagements reçus	226	238

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris pour le compte d'ADP Ingénierie et d'Aéroports de Paris Management au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

Les engagements donnés aux salariés du Groupe sont présentés en note 12.1.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

Une promesse synallagmatique de vente du siège social a été signée courant décembre 2014 et prévoit des engagements donnés et reçus.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris, un pourcentage de 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versé à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

NOTE 37 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les montants des honoraires de Commissaires aux comptes enregistrés en 2014 et 2013 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014		Au 31/12/2013	
	KPMG	E & Y	KPMG	E & Y
Société mère	398	518	320	437
Filiales intégrées globalement	257	73	217	68
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	655	591	537	505
Société mère	168	224	115	19
Filiales intégrées globalement	3	250	-	205
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :	171	474	115	224
Total	826	1 065	652	729

NOTE 38 Liste des sociétés du périmètre de consolidation

Entités	Activités	Pays	% d'intérêt	% contrôle	Filiale de
Aéroports de Paris	Multi-activités	France	MÈRE	MÈRE	
FILIALES (intégrées globalement)					
ADP Ingénierie	International et développements aéroportuares	France	100%	100%	ADP
ADPi Middle East	International et développements aéroportuares	Liban	80%	80%	ADPI
ADPi Libya	International et développements aéroportuares	Libye	65%	65%	ADPI
ADPi (Beijing) Architects and Engineers Design Co	International et développements aéroportuares	Chine	100%	100%	ADPI
Aéroports de Paris Management	International et développements aéroportuares	France	100%	100%	ADP
Jordan Airport Management	International et développements aéroportuares	Jordanie	100%	100%	ADPM
ADPM Mauritius	International et développements aéroportuares	République de Maurice	100%	100%	ADPM
Hub One	Autres activités	France	100%	100%	ADP
Hub One Mobility	Autres activités	France	100%	100%	Hub One
Cœur d'Orly Investissement	Immobilier	France	100%	100%	ADP
Cœur d'Orly Commerces Investissement	Immobilier	France	100%	100%	Cœur d'Orly Investissement
Roissy Continental Square	Immobilier	France	100%	100%	ADP
Ville Aéroportuaire Immobilier	Immobilier	France	100%	100%	ADP
Ville Aéroportuaire Immobilier 1	Immobilier	France	100%*	100%	VAI
Hub Safe (Ex. Alyzia Sureté)	Autres activités	France	100%	100%	ADP
Hub Safe Régions	Autres activités	France	100%	100%	Hub Safe
Hub Safe Training	Autres activités	France	100%	100%	Hub Safe
Aéroports de Paris Investissement	Immobilier	France	100%	100%	ADP
Aéroports de Paris Investissement Nederland Bv	Immobilier	Pays-Bas	100%	100%	ADP Investissement
Tank Int. Lux	International et développements aéroportuares	Luxembourg	100%	100%	ADP
Tank Holding Öw	International et développements aéroportuares	Autriche	100%	100%	Tank Int. Lux
Tank Öwa Alpha Gmbh	International et développements aéroportuares	Autriche	100%	100%	Tank Holding Öw
Tank Öwc Beta Gmbh	International et développements aéroportuares	Autriche	100%	100%	Tank Holding Öw
AMS - Airport Management Services (OSC)	International et développements aéroportuares	Croatie	75%	60%	ADPM
ACTIVITES CONJOINTES (intégrée à hauteur des quotes-parts d'éléments du bilan et du résultat revenant au Groupe)					
CDG Express Etudes	Autres activités	France	33%	33%	ADP

* Le Groupe détient 60% d'intérêt de Ville Aéroportuaire Immobilier 1 et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente croisée sur les 40% restant. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.

Informations financières concernant
le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2014

Entités	Activités	Pays	% d'intérêt	% contrôle	Participation de
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence opérationnelles)					
Schiphol Group	International et développements aéroportuaires	Pays-Bas	8%	8%	ADP
TAV Havalimanlari Holding (TAV Airports)	International et développements aéroportuaires	Turquie	38%	38%	Tank Öwa Alpha GmbH
TAV Yatirim Holding (TAV Construction)	International et développements aéroportuaires	Turquie	49%	49%	Tank Öwa Alpha GmbH
Transport Beheer	Immobilier	Pays-Bas	40%	40%	ADP Investissement
Transport CV	Immobilier	Pays-Bas	40%	40%	ADP Investissement Bv
Société de Distribution Aéroportuaire	Commerces et services	France	50%	50%	ADP
Société de Distribution Aéroportuaire Zagreb	International et développements aéroportuaires	Croatie	50%	50%	SDA
SCI Cœur d'Orly Bureaux	Immobilier	France	50%	50%	Cœur d'Orly Investissement
SNC Cœur d'Orly Commerces	Immobilier	France	50%	50%	Cœur d'Orly Comm. Invest.
Média Aéroport De Paris	Commerces et services	France	50%	50%	ADP
Relay@ADP	Commerces et services	France	50%	50%	ADP
ADPLS Présidence	Commerces et services	France	50%	50%	ADP
Zaic-A Limited	International et développements aéroportuaires	Royaume-Uni	26%	21%	ADPM & TAV Airports
Upravitelj Zra ne Luke Zagreb	International et développements aéroportuaires	Croatie	26%	21%	Zaic-A Limited
Medunarodna Zra na Luka Zagreb	International et développements aéroportuaires	Croatie	26%	21%	Zaic-A Limited
Consorcio PN Terminal Tocumen SA	International et développements aéroportuaires	Panama	36%	36%	ADP Ingénierie
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence non opérationnelles)					
SCI Roissy Sogaris	Immobilier	France	40%	40%	ADP
Alyzia Holding**	Autres activités	France	20%	20%	ADP
Alyzia**	Autres activités	France	20%	20%	Alyzia Holding
Cires Telecom	Autres activités	Maroc	49%	49%	Hub One
Liège Airport	International et développements aéroportuaires	Belgique	26%	26%	ADPM
SETA	International et développements aéroportuaires	Mexique	26%	26%	ADPM

** Titres classés en actifs destinés à être cédés.

NOTE 39 Événements postérieurs à la clôture

Mise à disposition du dossier public de consultation du Contrat de Régulation Economique 2016-2020

Conformément à la régulation économique défini par la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports, Aéroports de Paris a rendu public le lundi 19 janvier 2015 le dossier public de consultation du Contrat de Régulation Economique (CRE) 2016-2020, qui présente la proposition d'Aéroports de Paris détaillée du CRE pour la période 2016-2020.

Cette proposition, fondée sur une hypothèse de croissance du trafic de 2,5 % en moyenne par an, s'articule autour :

- d'un programme d'investissements du périmètre régulé sélectif mais ambitieux de 3,1 milliards d'euros ;
- de la conquête du trafic, en particulier international et en correspondance, grâce notamment à la refonte de la politique tarifaire et à une plus grande qualité de service ;
- d'une compétitivité renforcée grâce à un effort sans précédent de maîtrise des charges courantes du périmètre régulé ;
- et d'un objectif de convergence de la rentabilité des capitaux employés du périmètre régulé au niveau du coût moyen pondéré du capital du Groupe.

La proposition détaillée pour le CRE 2016-2020 est disponible sur www.aeroportsdeparis.fr.

Aéroports de Paris prévoit une signature du CRE 2016-2020 à l'été 2015 pour une application à compter de la période tarifaire débutant le 1^{er} avril 2016.

Aéroports de Paris, VINCI Airports et Astaldi ont présenté la meilleure offre pour la mise en concession de l'aéroport international de Santiago du Chili

Réunis au sein du consortium nommé Nuevo Pudahuel, Aéroports de Paris (45 % du consortium), VINCI Airports (40 %) et Astaldi (15 %) ont été retenus par le gouvernement Chilien comme ayant présenté la meilleure offre pour la mise en concession de l'aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili, 6^{ème} aéroport d'Amérique du Sud avec 16,1 millions de passagers accueillis en 2014, dont près de la moitié de passagers internationaux.

Le projet comporte l'exploitation et le développement de l'aéroport. L'offre financière est fixée à 77,56 % exprimant la proportion des revenus annuels de la concession reversée au gouvernement. En application du futur nouveau contrat de concession, qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2015 (au terme de l'actuelle concession), le consortium Nuevo Pudahuel aura pour missions principales :

- la rénovation des installations existantes avec le réaménagement et l'extension du terminal actuel ;
- le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m², qui portera la capacité de l'aéroport à 30 millions de passagers, extensible au-delà de 45 millions ;
- l'exploitation sur toute la durée de la concession (20 ans) de l'ensemble des infrastructures : terminal existant et nouveau terminal, parkings et futurs développements immobiliers.

Les travaux de construction seront réalisés par VINCI Construction Grands Projets (50 % du groupement Conception Construction) et Astaldi (50 %).